

Sikafinance

GRATUIT

AOÛT 2026

CAISSE DES DÉPÔTS & CONSIGNATIONS DE CÔTE D'IVOIRE,

L'ÉMERGENCE D'UN
INVESTISSEUR
PUBLIC STRATÉGIQUE
AU SERVICE DE
LA TRANSFORMATION
ÉCONOMIQUE IVOIRIENNE

Lassina
FOFANA

Directeur Général
de la Caisse des Dépôts
et Consignations de
Côte d'Ivoire

**"Notre ambition
est de faire de
la CDC-CI un
investisseur
public
stratégique"**

HORS-SÉRIE #04

ÉPARGNE AU
DÉVELOPPEMENT
DE DEMAIN

Prêt Personnel Immobilier



Un partenaire fiable pour votre projet immobilier

Achetez, construisez ou rénovez
Profitez d'un taux préférentiel de **6,5% HT** sur une
durée pouvant aller jusqu'à **21 ans***.

** Offre valable du 15 juillet au 13 août 2026*

** Voir conditions disponibles en agence. «Un crédit vous engage et doit être remboursé».*

www.nsiabanque.ci - nsiabanque.ci@nsiabanque.com



L'ÉDITO

Daniel AGGRÉ – Directeur Général de Sika Finance



L'Afrique redécouvre le temps long

Pendant des décennies, le débat sur le financement du développement africain s'est résumé à une question presque unique : comment mobiliser davantage de capitaux extérieurs ? Aide publique au développement, financements concessionnels, investissements directs étrangers, émissions obligataires internationales... L'essentiel de la réflexion portait sur des ressources venues d'ailleurs. Cette époque touche progressivement à sa fin.

La succession des crises financières, sanitaires et géopolitiques, le durcissement des conditions d'accès aux marchés internationaux, la hausse du coût de la dette et le recul de l'aide publique au développement rappellent une évidence que l'Afrique ne peut plus ignorer : aucune économie ne bâtit durablement sa transformation sur des ressources qu'elle ne maîtrise pas.

Le véritable enjeu est désormais ailleurs. Il réside dans la capacité des États à mobiliser, sécuriser et orienter leur propre épargne vers le financement de leur développement. C'est précisément le sens de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Adopté en 2015, ce cadre stratégique invite les États africains à renforcer leur autonomie financière en développant des mécanismes innovants de mobilisation des ressources domestiques. Parmi ces instruments figurent les Caisses de Dépôt, auxquelles est reconnue une capacité particulière : transformer une épargne protégée en investissements de long terme au service de l'intérêt général.

Cette orientation n'est pas théorique. Depuis une vingtaine d'années, plusieurs pays africains ont entrepris de construire

ce que l'on pourrait appeler une nouvelle génération d'investisseurs publics. Le Maroc, pionnier avec sa Caisse de Dépôt et de Gestion, a démontré qu'une institution capable de sécuriser l'épargne réglementée pouvait également devenir un acteur majeur des infrastructures, de l'industrialisation, du logement, de la prévoyance ou encore de l'aménagement du territoire. Le Bénin, le Sénégal, le Gabon, le Cameroun, le Congo ou encore la Côte d'Ivoire ont, chacun selon sa propre trajectoire, engagé cette même réflexion.

La création de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire, en 2018, s'inscrit pleinement dans cette dynamique continentale. Derrière cet établissement public se dessine une ambition plus vaste : doter le pays d'un investisseur institutionnel capable de mobiliser des ressources longues, de sécuriser les fonds qui lui sont confiés et d'accompagner les priorités du développement national.

Six ans après sa création, la CDC-CI n'a évidemment pas encore l'envergure des grandes Caisses de Dépôt européennes ou marocaines. Mais la question essentielle n'est peut-être pas là. Ce qui importe est moins la taille actuelle de son bilan que la logique qu'elle incarne : celle d'un État qui choisit de compléter les financements traditionnels par un instrument endogène capable d'investir dans le temps long, là où les marchés seuls n'interviennent pas toujours.

Au fil de ce magazine, une conviction s'impose : les Caisses de dépôt ne sont ni des banques publiques supplémentaires, ni de simples gestionnaires de dépôts. Elles occupent une place singulière

dans l'architecture financière des États. Elles protègent l'épargne réglementée, inspirent confiance, financent des projets structurants, accompagnent les territoires, soutiennent les entreprises et contribuent, par leur effet de levier, à attirer d'autres investisseurs.

Encore faut-il qu'elles disposent des moyens d'exercer pleinement cette mission. Car une Caisse de Dépôt n'est forte que si les ressources que la loi lui destine lui sont effectivement confiées, si sa gouvernance inspire confiance et si son indépendance opérationnelle est préservée. Sans cette exigence, le modèle perd une grande partie de son efficacité.

Ce numéro spécial ne prétend pas dresser un simple bilan institutionnel. Il propose une réflexion plus large sur un sujet qui prendra une importance croissante dans les années à venir : comment l'Afrique peut-elle mieux financer son propre développement grâce à ses propres ressources ?

Au fond, c'est peut-être là que se joue désormais une part essentielle de la souveraineté économique du continent. Non plus seulement dans la capacité à attirer des capitaux internationaux, mais dans celle de transformer durablement l'épargne africaine en infrastructures, en logements, en entreprises, en innovation et en prospérité.

C'est précisément cette ambition que portent aujourd'hui les Caisses de Dépôt africaines. Et c'est ce débat que nous avons choisi d'ouvrir dans ce hors-série.

Bonne lecture.

06 **GRANDE INTERVIEW**

Lassina FOFANA

Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire

16 **INTERVIEW**

Lansina BAKARY

Président de la Commission de Surveillance de la CDC-CI

18 Pourquoi la Côte d'Ivoire a choisi de créer son investisseur public de long terme ?

22 Marchés financiers : La Côte d'Ivoire optimise son profil de dette avec le rachat de son Eurobond 2032



24 **INTERVIEW**

Arthur COULIBALY

Directeur général de CDC-CI Capital

30 CDC-CI Capital : Le bras armé de la CDCCI pour faire émerger les champions économiques ivoiriens

34 Dette : La Côte d'Ivoire classée en risque "faible" de surendettement, une première en Afrique subsaharienne





36 La bataille des ressources : Pourquoi les CDC africaines doivent sécuriser l'épargne publique ?



42 Notation financière : La Côte d'Ivoire se rapproche du très convoité "Investment Grade" après une nouvelle notation BB+ de l'agence japonaise JCR

46 **INTERVIEW**
Maryse LOKOSSOU
Directrice générale de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin)



58 CDG Maroc : Comment une caisse de dépôts est devenue l'un des architectes de la transformation économique du Royaume ?

62 **INTERVIEW**
Laurent ZYLBERBERG
Contrôleur Général - Groupe Caisse des Dépôts (France)



38 CDC-CI : Les fondations d'un investisseur public de long terme



52 IDE en Afrique : La Côte d'Ivoire, seul pays de la zone franc à intégrer le top 10 des destinations les plus attractives en 2025

54 **TRIBUNE**
Des lois aux ressources : Le défi de l'effectivité des Caisses de Dépôts

56 Commerce intra-africain : Ces pays qui tirent les échanges sur le continent

66 PND 2026-2030 : La Côte d'Ivoire suscite 80 milliards USD d'engagements et confirme son attractivité

69 **TRIBUNE**
La nouvelle frontière du développement africain : transformer l'épargne nationale en moteur de souveraineté économique

" Notre ambition est de faire de la CDC-CI un investisseur public stratégique au service de la transformation économique de la Côte d'Ivoire "

Lassina FOFANA, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire



Créée en 2018 et opérationnelle depuis 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) est l'un des plus récents investisseurs publics de long terme du continent africain. En quelques années, l'institution s'est progressivement imposée comme un acteur de confiance dans la gestion des ressources publiques et privées, tout en élargissant son champ d'intervention au

financement du logement, des PME, des infrastructures, des marchés financiers, de l'économie numérique et, demain, du développement territorial.

À l'heure où la Côte d'Ivoire cherche à mobiliser davantage de ressources domestiques pour soutenir ses ambitions économiques, son Directeur général, Lassina Fofana, expose la vision qui guide cette

montée en puissance : faire de la CDC-CI bien plus qu'un dépositaire de fonds, un investisseur public stratégique capable de transformer l'épargne nationale en levier durable de développement.

La Côte d'Ivoire s'est dotée de sa Caisse des Dépôts en 2018, bien longtemps après d'autres pays disposant déjà de ce type d'institution. Au-delà de la création

d'un nouvel établissement financier public, quel besoin économique cette décision venait-elle satisfaire ?

La création de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) répond avant tout à une vision stratégique portée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara : doter la Côte d'Ivoire d'un instrument financier public moderne capable de mobiliser des ressources de long terme pour accompagner durablement la transformation de notre économie. Notre pays connaissait déjà une croissance soutenue, mais dans le cadre de ses plans nationaux de développement (PND), les besoins de financement des infrastructures, du logement, des entreprises et, plus largement, des projets d'intérêt général exigeaient un acteur capable d'intervenir sur des horizons beaucoup plus longs que ceux couverts traditionnellement par les circuits classiques de financement.

C'est dans cette perspective qu'a été créée la CDC-CI en 2018, avec un démarrage effectif de ses activités en 2019.

" Notre ambition est donc de faire de la CDC-CI un investisseur public stratégique, capable de mobiliser des financements de long terme au service des secteurs les plus structurants de l'économie ivoirienne."

Notre mission est double. D'une part, assurer la conservation et la gestion sécurisée des fonds publics et privés que la loi nous confie. D'autre part, transformer ces ressources dans des instruments sécurisés des marchés monétaire et financier, puis avec le produit de cette transformation, financer des investissements capables d'accompagner durablement les priorités de développement du pays.

Notre ambition est donc de faire de

la CDC-CI un investisseur public stratégique, capable de mobiliser des financements de long terme au service des secteurs les plus structurants de l'économie ivoirienne.

Créer une institution est une chose; construire sa crédibilité en est une autre. Comment une Caisse des Dépôts aussi récente est-elle parvenue à trouver sa place dans un écosystème financier déjà fortement structuré ?

La crédibilité ne se décrète pas ; elle se construit dans la durée.

Pour une institution aussi jeune que la nôtre, la première étape a consisté à mettre en place une gouvernance solide, un modèle prudentiel conforme aux meilleurs standards internationaux ainsi qu'un dispositif rigoureux de contrôle et de gestion des risques.

En outre cette crédibilité s'est également bâtie grâce à un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème financier.

Nous avons ainsi développé des partenariats avec les institutions détentrices des ressources prévues par la loi, les associations professionnelles du secteur bancaire et financier, l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA, le Forum des Caisses de Dépôt, le Cadre Permanent de Concertation des Caisses des Dépôts et Consignations de l'UMOA, ainsi qu'avec plusieurs institutions de financement du développement telles que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque ouest africaine de développement, l'Agence française de développement ou encore Expertise France.

" La crédibilité ne se décrète pas ; elle se construit dans la durée. "

Ces partenariats ont été déterminants. Ils nous ont permis d'installer progressivement la CDC-CI comme un acteur de référence dans la gestion sécurisée des ressources et dans le financement de projets structurants, tout en renforçant notre crédibilité auprès des partenaires nationaux et internationaux.

Vous présentez souvent la CDC-CI comme un « tiers de confiance ». Concrètement, comment cette mission se traduit-elle aujourd'hui dans les faits ?

Le rôle de tiers de confiance constitue l'essence même du modèle « Caisse des Dépôts ». Notre première responsabilité est de conserver, assurer une gestion sécurisée, puis restituer les ressources qui nous sont confiées dans le strict respect des droits de leurs bénéficiaires.

Aujourd'hui, la CDC-CI assure notamment la gestion des dépôts de garantie auprès des concessionnaires de services publics, des fonds des caisses de retraite, des fonds en déshérence des compagnies d'assurance, des comptes inactifs et avoirs sans maître du marché financier régional, des fonds des professions judiciaires, des consignations judiciaires ainsi que des cautionnements administratifs et électoraux.

" Le rôle de tiers de confiance constitue l'essence même du modèle Caisse des Dépôts "

Les résultats illustrent cette montée en confiance.

Au 31 décembre 2025, la CDC-CI avait mobilisé 339 milliards de FCFA de ressources brutes. Sur ce montant, 201 milliards de FCFA avaient déjà été restitués à leurs bénéficiaires conformément aux demandes formulées, tandis que 137 milliards de FCFA demeuraient sous gestion.

Au-delà des montants, ces chiffres démontrent notre capacité à assurer simultanément deux missions fondamentales : préserver la sécurité des ressources qui nous sont confiées et garantir leur restitution dans les délais requis. C'est précisément cette rigueur qui fonde la confiance accordée à une Caisse de Dépôt.

" Au 31 décembre 2025, la CDC-CI

avait mobilisé 339 milliards de FCFA de ressources brutes. "

Relativement aux investissements financiers, depuis sa création, la CDC-CI a investi plus 327 milliards FCFA sur le marché monétaire ivoirien et sur le marché financier régional, ce qui permet d'accroître leur liquidité et de financer davantage l'économie et plus particulièrement les entreprises et les ménages.

Les besoins de financement de la Côte d'Ivoire continuent de croître, qu'il s'agisse des infrastructures, de l'industrie, du logement ou encore des PME. Dans cette nouvelle architecture financière, quel rôle spécifique une Caisse de Dépôt est-elle appelée à jouer ?

Les défis de développement auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée nécessitent effectivement de nouveaux leviers de financement.

Notre vocation n'est pas de nous substituer aux banques, aux investisseurs privés ou aux institutions de développement. Elle consiste au contraire à créer un effet de levier entre ces différents acteurs afin d'accroître la capacité globale de financement de l'économie.

La mobilisation des ressources constitue naturellement un enjeu central. Plus une Caisse de Dépôt dispose de ressources stables, plus elle est en mesure d'accompagner des projets structurants dans la durée. C'est pourquoi nous entretenons un dialogue permanent avec l'ensemble des détenteurs de ressources prévus par la loi afin de leur démontrer que la CDC-CI offre toutes les garanties de sécurité, de transparence et de bonne gouvernance.

" Notre vocation est de créer un effet de levier entre les différents acteurs financiers afin d'accroître la capacité globale de financement de

l'économie. "

Nous travaillons également à renforcer nos partenariats avec les institutions de financement du développement, les caisses de retraite, les investisseurs institutionnels et l'ensemble de nos partenaires afin de développer davantage de mécanismes de cofinancement.

Notre rôle est celui d'un investisseur institutionnel de long terme, capable de fédérer les différents acteurs autour de projets créateurs de valeur et d'accompagner durablement les priorités économiques du pays.

Vos interventions couvrent aujourd'hui des domaines aussi variés que le logement, les PME, les infrastructures, l'industrie, les services financiers ou encore l'économie numérique. Au-delà de cette diversité, quelle est la doctrine qui guide les décisions d'investissement de la CDC-CI ?

Notre politique d'investissement repose sur une conviction simple : les ressources qui nous sont confiées doivent être sécurisées, transformées et le produit de cette transformation orienté vers des projets capables de produire un impact économique et social durable.

Chaque investissement répond ainsi à une triple exigence. D'abord, contribuer aux priorités de développement du pays. Ensuite, exercer un effet d'entraînement sur d'autres investisseurs afin d'accroître les volumes de financement mobilisés. Enfin, générer des retombées concrètes en matière de croissance, d'emplois, de compétitivité et d'inclusion.

Cette approche nous conduit naturellement à intervenir dans des secteurs structurants. Citons quelques exemples.

À travers notre filiale CDC-CI Capital, nous accompagnons les startups innovantes, les entreprises en phase d'amorçage ainsi que les sociétés engagées dans la transition verte. À ce jour, cette filiale a déjà mobilisé près de 26 milliards de FCFA au profit des entreprises éligibles à ses différents guichets.

" À travers notre filiale CDC-CI Capital, nous accompagnons les startups innovantes, les entreprises en phase d'amorçage ainsi que les sociétés engagées dans la transition verte. "

Nous soutenons également le développement du logement abordable, notamment à travers un programme de 1 400 logements réalisé avec le Groupe Kaydan, le développement industriel via notre prise de participation dans le capital de la Plateforme Économique et Industrielle d'Abidjan (PEIA-PK24), le financement des PME à travers Comoé Capital et aux lignes de financement mises en place auprès des systèmes financiers décentralisés, enfin, nous soutenons la transformation digitale avec notre investissement dans la fintech GreenPay.

La diversité de ces interventions répond en réalité à une même logique: accompagner les secteurs qui renforcent durablement les capacités productives de notre économie.

Votre participation au consortium ayant repris la BICICI a constitué l'une des opérations financières les plus emblématiques de ces dernières années. Au-delà de cette prise de participation, faut-il y voir l'expression d'une stratégie plus large visant à renforcer un actionnariat institutionnel ivoirien sur des actifs jugés stratégiques ?

Absolument. Cette opération illustre parfaitement la manière dont nous concevons notre rôle d'investisseur public de long terme.

Notre entrée au capital de la BICICI ne répondait pas uniquement à une logique de rendement financier. Elle traduisait également une ambition plus large: contribuer à la consolidation d'un actionnariat institutionnel national capable d'accompagner durablement le financement de l'économie ivoirienne. À travers notre participation de 12,65%, représentant un investissement de 15

RÉSIDENCES LES JARDINS D'AHOUÉ

Programme Immobilier **CDC-CI** en partenariat avec Kaydan Groupe



Des logements abordables à partir de 22 millions de FCFA



Villa Duplex mitoyenne
3 pièces sur 99 m²



Villa Duplex mitoyenne
4 pièces sur 140 m²



Villa Duplex individuelle
4 pièces sur 201 m²

Pour plus d'informations :
Visitez le site internet www.cdc.ci/les-jardins-dahoue
Appelez au +225 27 22 55 92 05



milliards de FCFA, la CDC-CI a rejoint, aux côtés de la BNI, de la CNPS et de l'IPS-CGRAE, un consortium réunissant plusieurs institutions publiques ivoiriennes autour d'un même objectif : préserver un ancrage national fort au sein d'un établissement bancaire majeur.

Au-delà du cas particulier de la BICICI, cette opération démontre qu'une Caisse de Dépôts peut intervenir comme investisseur de référence lorsque des actifs présentent un caractère stratégique pour l'économie nationale.

" Au-delà du cas particulier de la BICICI, cette opération démontre qu'une Caisse de Dépôts peut intervenir comme investisseur de référence lorsque des actifs présentent un caractère stratégique pour l'économie nationale. "

Notre vocation est précisément d'apporter de la stabilité au capital d'entreprises ou d'institutions dont le développement revêt un intérêt général. Cette capacité d'intervention constitue l'une des spécificités des Caisses de Dépôt dans de nombreux pays.

Il ne s'agit donc pas seulement d'investir, mais de contribuer à renforcer des acteurs capables, à leur tour, de financer l'économie, d'accompagner les entreprises et de soutenir durablement la croissance.

La décentralisation est désormais au cœur des politiques publiques, mais les collectivités territoriales restent fortement dépendantes des transferts de l'État pour financer leurs investissements. Vous défendez depuis quelques années une évolution de ce modèle. Quelle place la CDC-CI entend-elle occuper dans le financement du développement territorial ?

La réussite de la décentralisation ne peut être dissociée de celle du financement des territoires. Transférer des compétences aux collectivités sans qu'elles aient les moyens de les exercer durablement crée inévitablement un décalage entre les ambitions affichées

et les capacités réelles d'action.

Aujourd'hui, les mécanismes existants, transferts budgétaires de l'État, quotes-parts d'impôts ou autres concours publics, demeurent indispensables. Mais ils ne suffiront pas, à eux seuls, à couvrir les besoins considérables d'investissement auxquels les territoires devront faire face dans les prochaines années.

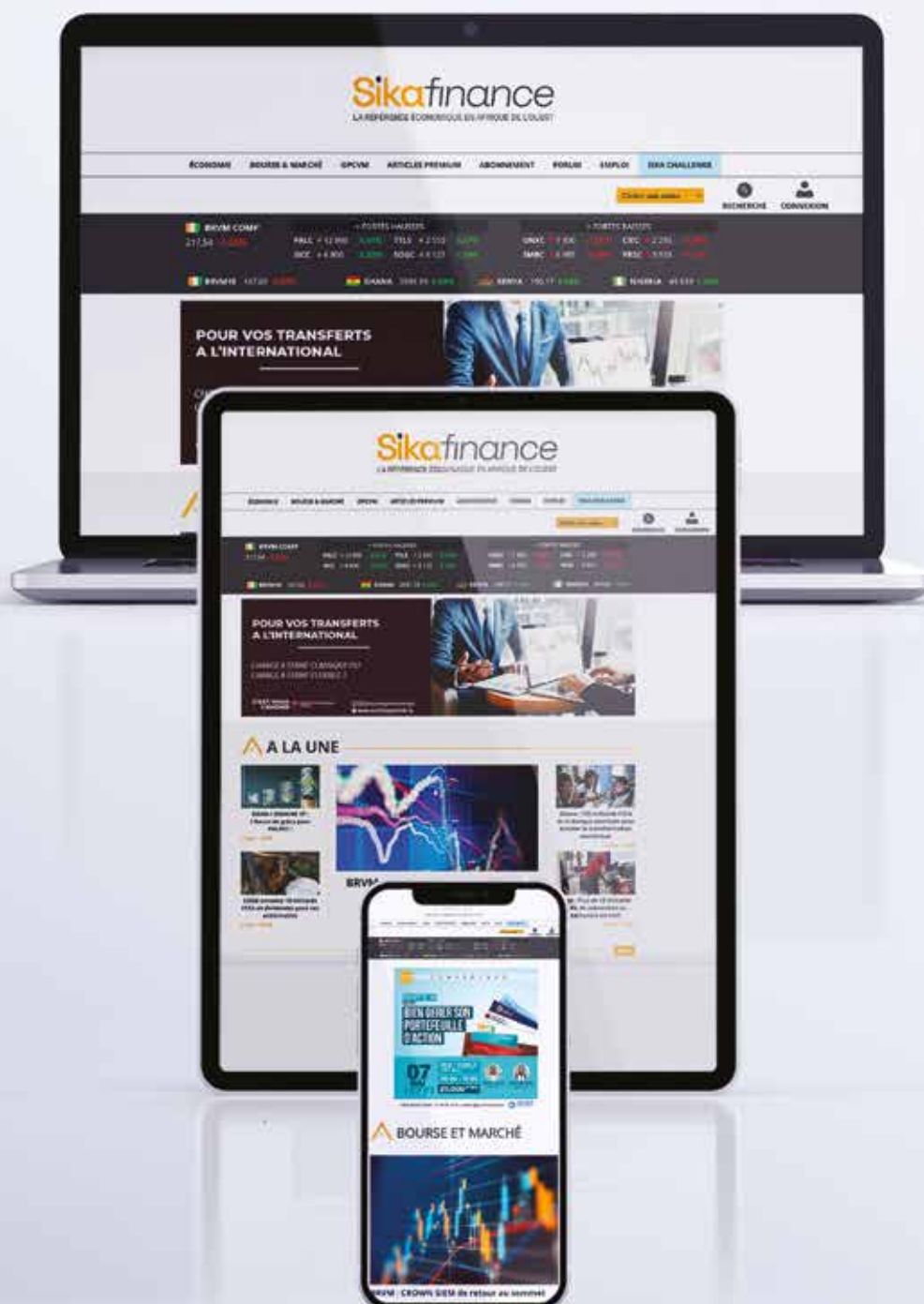
L'expérience internationale montre que les pays ayant réussi leur décentralisation ont progressivement mis en place des mécanismes innovants et sécurisés capables d'accompagner le financement du développement local sur le long terme. Dans plusieurs cas, les Caisses de Dépôt ou des établissements spécialisés jouent précisément ce rôle d'investisseur institutionnel au service des territoires.

" Nous défendons une approche visant à passer progressivement d'une logique de financement des collectivités à une logique de financement des projets de développement territorial. "

Je suis convaincu que la CDC-CI a vocation à devenir l'un de ces acteurs en Côte d'Ivoire. Notre rôle, à ce niveau également, ne sera pas de nous substituer aux banques de développement, aux banques commerciales ou aux investisseurs privés, mais plutôt de créer les conditions d'une synergie d'action entre ces différents acteurs en vue de mutualiser leur intervention autour de projets portés par les collectivités territoriales.

C'est pourquoi nous défendons une évolution profonde de l'approche actuelle : passer progressivement d'une logique de financement des collectivités à une logique de financement des projets de développement territorial.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE SUR



Adapté par: **NOS**

DISPONIBLE SUR TOUS LES SUPPORTS





Cette distinction est essentielle, car elle change complètement la manière de mobiliser les financements.

Que change concrètement cette approche fondée sur le financement des projets, et comment pourrait-elle transformer durablement la capacité d'investissement des collectivités territoriales ?

Notre approche consiste donc à privilégier les projets à financer et non la Collectivité en tant qu'entité. Lorsqu'un projet, porté par une collectivité territoriale, présente un intérêt économique, qu'il est correctement structuré et qu'il repose sur un modèle viable, il devient possible de réunir autour dudit projet plusieurs partenaires financiers et investisseurs. C'est tout le sens des sociétés de projet (SPV – Special Purpose Vehicle) dont nous encourageons la mise en place.

Il s'agit d'un instrument dédié à une opération précise, réunissant dans une même gouvernance la collectivité territoriale, la CDC-CI, les banques, les investisseurs privés et, le cas échéant, les partenaires techniques et financiers. Chaque acteur intervient selon son expertise et ses capacités financières. La collectivité n'assume plus seule l'ensemble des risques. La présence de la CDC-CI constitue, en outre, un facteur de confiance qui facilite l'entrée d'autres investisseurs. Cette gouvernance spécifique assure également un meilleur suivi des projets, une gestion conforme aux meilleures pratiques et une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources.

À terme, les revenus générés par les SPV permettent de rembourser les financements mobilisés et, une fois les engagements honorés, les actifs reviennent pleinement à la collectivité.

C'est une manière de financer durablement le développement local sans faire peser l'intégralité de l'effort sur les budgets publics.

Chaque territoire possédant ses propres atouts et avantages comparatifs, l'enjeu consiste essentiellement à identifier les projets capables de valoriser ces potentialités tout en générant une activité économique rentable et durable. Même les collectivités disposant de ressources limitées peuvent porter des projets viables.

Notre rôle consiste précisément à accompagner les collectivités dans cette démarche, en les aidant à transformer leurs potentialités en projets bancables, capables d'attirer les financements nécessaires à leur réalisation.

Vous travaillez actuellement sur la création d'un produit d'épargne réglementée, une première pour la CDC-CI. Pourquoi ce chantier est-il stratégique, non seulement pour votre institution, mais plus largement pour le financement de l'économie ivoirienne ?

L'épargne nationale constitue, partout dans le monde, l'un des principaux moteurs du financement de long terme. Les pays qui disposent d'un niveau élevé d'épargne domestique sont généralement ceux qui financent le mieux leurs infrastructures, leurs logements, leurs entreprises et leur développement.

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel important dans ce domaine. L'un de nos objectifs est donc de contribuer à mieux mobiliser cette épargne afin qu'elle puisse financer davantage de projets d'intérêt général.

C'est dans cette perspective que la CDC-CI conduit actuellement les études relatives à la création d'un produit d'épargne réglementée et rémunérée. À l'issue de ces travaux, les propositions seront soumises aux Autorités compétentes avant d'engager les concertations nécessaires à la mise en place effective du produit.

Au-delà du produit lui-même, l'enjeu est stratégique. Il s'agit de renforcer la capacité du pays à mobiliser des ressources domestiques de long terme, à réduire progressivement sa dépendance aux financements extérieurs et à soutenir durablement les projets d'investissement structurants.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la vocation d'une Caisse de Dépôts : transformer l'épargne de long terme en moteur de développement économique.

" La CDC-CI conduit actuellement les études relatives à la création d'un produit d'épargne réglementée et rémunérée. "

Lorsque vous vous projetez à l'horizon 2030, quelle est votre ambition pour la CDC-CI ? A quoi reconnaîtra-t-on que l'institution aura pleinement rempli sa mission ?

Notre ambition est sans équivoque : faire de la CDC-CI l'investisseur institutionnel de référence du financement de long terme en Côte d'Ivoire.

Nous voulons poursuivre la montée en charge de notre capacité d'intervention dans tous les secteurs qui contribuent durablement à la transformation de l'économie nationale.

Cela passera notamment par le développement de nouveaux programmes de logements, après les Résidences Les Jardins d'Ahoué, avec un deuxième projet déjà en préparation dans la commune de Bingerville. Nous poursuivrons également la structuration de nouveaux projets immobiliers grâce à la sécurisation d'importantes réserves foncières. Nous prévoyons également la réalisation d'un immeuble de rapport dans la commune du Plateau, devant abriter le futur siège de la CDC-CI et offrir également des espaces locatifs de bureaux en vue de combler un tant soit peu ce besoin.

" Notre ambition est sans équivoque : faire de la CDC-CI l'investisseur institutionnel de référence du financement de long terme en Côte d'Ivoire. "

Notre ambition est également d'élargir notre contribution au financement des TPE et des PME, de renforcer l'accompagnement des startups et des entreprises engagées dans la transition verte à travers CDC-CI Capital, mais aussi de poursuivre notre engagement en faveur du développement des territoires.

Parallèlement, nous entendons accélérer la transformation digitale de la CDC-CI en déployant des solutions numériques intégrées couvrant l'ensemble de nos métiers, depuis la mobilisation des ressources jusqu'à leur gestion et leur restitution. Cette

modernisation contribuera à améliorer l'efficacité de nos services tout en favorisant l'inclusion financière.

Nous poursuivrons également le renforcement de notre gouvernance interne à travers l'amélioration continue de notre dispositif de contrôle, de gestion des risques et l'intégration progressive des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui constituent désormais une référence incontournable pour les investisseurs institutionnels.

Mais, au-delà de ces différents projets, je considère que la réussite d'une Caisse de Dépôt ne se mesure pas uniquement à la taille de son bilan ou au volume de ses investissements. Elle se mesure également par la confiance qu'elle inspire, sa résilience et sa mission d'intérêt général.

" La réussite d'une Caisse de Dépôts (...) se mesure également par la confiance qu'elle inspire, sa résilience et sa mission d'intérêt général. "

Si, demain, la CDC-CI est davantage reconnue comme une institution capable de mobiliser durablement l'épargne nationale, de gérer avec rigueur les ressources qui lui sont confiées, de les transformer et de contribuer au financement de l'économie, de soutenir les projets structurants des territoires, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, alors nous aurons pleinement rempli notre mission.

Notre responsabilité est, aux côtés de l'État, du secteur privé, des collectivités territoriales et de nos partenaires techniques et financiers, de contribuer à bâtir une économie plus résiliente, plus inclusive et davantage tournée vers l'investissement de long terme.

Telle est l'ambition de la CDC-CI pour les années à venir.

Jean-Mermoz KONANDI

La CDC-CI en 10 dates

1



2018 - La naissance d'un investisseur public de long terme

La Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) est née de la volonté de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, en vue de doter le pays d'un instrument financier public capable de mobiliser des fonds publics et privés de long terme et de contribuer au financement de l'économie.

2



Juillet 2019 - Début des opérations

La CDC-CI entre officiellement en activité avec une double mission : assurer la conservation et la gestion sécurisée des fonds publics et privés qui lui sont confiés, et contribuer au financement de l'économie à travers des investissements financiers et d'intérêt général.

3



Année 2022 - La CDC-CI en soutien au financement des TPE/PME

La CDC-CI investit 6 milliards FCFA dont 1 milliard dans le fonds d'impact Comoé Capital destiné au financement en capital des TPE/PME et 5 milliards FCFA de ligne de financement des TPE/PME via les systèmes financiers décentralisés (SFD).

4



Septembre 2022 - La CDC-CI entre au capital de la BICICI

La CDC-CI acquiert 12,65 % du capital de la BICICI pour un montant de 15 milliards FCFA à l'occasion du retrait de BNP Paribas. Cette opération réalisée dans le cadre du consortium BNI, CNPS et IPS-CGRAE s'inscrit dans une approche de mise en place d'un pôle bancaire et financier public dynamique.

5



Juin 2023 - Lancement de CDC-CI CAPITAL, filiale de la CDC-CI

CDC-CI CAPITAL, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, est entièrement dédiée au financement des entreprises en equity et en dettes subordonnées. Elle offre deux guichets : le premier, ouvert aux start-ups, au capital amorçage et au capital-risque et le second, dédié au financement des grandes entreprises engagées dans les investissements verts.

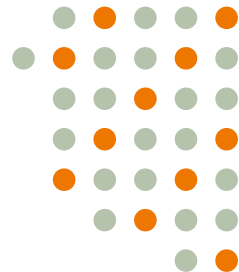
6



Février 2024 - Opération immobilière CDC-CI

Lancement de l'opération immobilière de la CDC-CI dénommée « Résidences les Jardins d'Ahoué » sur la route d'Alépé en co-développement avec le Groupe KAYDAN. Opération portant sur 1 410 actifs dont 1 370 logements sociaux, économiques et de standing ainsi que 32 commerces.

Livraison de la 1ère tranche : **Décembre 2026**



7



Octobre 2025 - Pari sur le développement de la zone industrielle PK 24

Entrée de la CDC-CI au capital de la Plateforme Économique et Industrielle d'Abidjan (PEIA-PK24), appelée à accueillir à terme 150 entreprises industrielles et à générer plus de 21 000 emplois directs, contribuant ainsi au développement d'une des principales zones industrielles.

8



Décembre 2025 - Principaux chiffres de la CDC-CI

- 339 milliards FCFA de ressources brutes mobilisées ;
- 201 milliards FCFA de ressources restituées à leurs bénéficiaires ;
- 137 milliards FCFA de ressources nettes sous gestion ;
- 3,6 milliards FCFA de résultat net bénéficiaire.

9



Décembre 2025 - Fort soutien de CDC-CI Capital aux entreprises

CDC-CI Capital, filiale de la CDC-CI, apporte 26 milliards FCFA de financements en faveur des startups, PME et entreprises éligibles à ses deux guichets.

10



Janvier 2026 - Soutien à la transformation digitale

La CDC-CI investit 3 milliards FCFA au capital de la fintech GreenPay, affirmant son ambition de soutenir l'innovation financière, la digitalisation des services et de contribuer au renforcement de l'inclusion financière.



2026 - Perspectives à court terme

Pour les deux prochaines années, la CDC-CI engage plusieurs chantiers : développement de nouveaux programmes immobiliers ; lancement d'un produit d'épargne réglementée ; poursuite du financement des PME via les SFD et les fonds d'investissement ; investissement dans la transformation digitale et contribution au renforcement de l'inclusion financière ; appropriation des standards ESG dans le cadre de ses interventions.

" La CDC-CI a franchi avec succès la phase de mise en place de ses fondamentaux "

Lansina BAKARY, Président de la Commission de Surveillance de la CDC-CI



Après six années de mise en place, la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire aborde une nouvelle phase de son développement. Pour Lansina Bakary, président de sa Commission de Surveillance, l'heure est désormais à la consolidation du modèle économique et au renforcement des capacités d'intervention afin de faire de la CDC-CI un véritable levier du financement de l'économie.

Quel regard portez-vous sur la trajectoire de la CDC-CI depuis sa création ?

Depuis sa création en 2018 et le démarrage effectif de ses activités en 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire a suivi une trajectoire globalement positive et encourageante. La CDC-CI a franchi avec succès la phase de mise en place de ses fondamentaux. Dans un environnement institutionnel et économique exigeant, elle est parvenue à s'insérer parfaitement

dans l'écosystème financier ivoirien.

Cela dit, la CDC-CI est aujourd'hui à une étape charnière de son développement et les défis qui restent à relever concernent désormais la consolidation de son modèle économique, la diversification de ses ressources et l'amplification de son impact sur le financement de l'économie, en lien avec les objectifs des Plans Nationaux de Développement.

" La CDC-CI a franchi avec succès la phase de mise en place de ses fondamentaux. "

L'enjeu est de changer d'échelle afin que l'institution puisse pleinement jouer son rôle de levier du financement de l'économie nationale.

Comment est-ce que la Commission de Surveillance assure-t-elle ses missions de contrôle et de supervision des activités de la CDC-CI ?

La Commission de Surveillance qui est l'équivalent d'un Conseil d'Administration dans les sociétés anonymes est l'organe de gouvernance chargé du contrôle et de la supervision des activités de la CDC-CI.

La Commission de Surveillance exerce ses missions dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire. Son rôle est de veiller à la bonne gouvernance de l'institution, à la préservation des ressources qui lui sont confiées et à la conformité de son action avec les missions d'intérêt général qui lui sont assignées. Elle exerce un contrôle à la fois rigoureux, objectif et constructif inspiré des meilleurs standards de gouvernance, contribuant au développement de la CDC-CI.

Concrètement, la Commission de Surveillance se réunit régulièrement pour examiner le rapport de gestion du Directeur Général, les états financiers, les rapports des Commissaires aux comptes. Au-delà de ce contrôle périodique, la

PEIA-PK24 : la CDC-CI mise sur l'industrialisation de la Côte d'Ivoire



L'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) au capital de la Plateforme Économique et Industrielle d'Abidjan-PK24 (PEIA-PK24) illustre la vocation de l'institution à investir dans des projets structurants à fort impact économique. Réalisée en octobre 2025 aux côtés de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), cette opération a permis à l'État ivoirien de prendre 35 % du capital de la société d'exploitation de la plateforme, à travers un investissement global de 20 milliards FCFA, dont 3 milliards FCFA apportés par la CDC-CI.

Implantée à Akoupé-Zeudji, à une trentaine de kilomètres d'Abidjan, la PEIA-PK24 s'inscrit au cœur de la stratégie d'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Développée en partenariat avec le groupe ARISE Integrated Industrial Platforms (ARISE IIP), elle a vocation à accueillir à terme une cinquantaine d'unités industrielles spécialisées notamment dans l'agro-industrie, la transformation des matières premières, la logistique et les activités manufacturières.

Au-delà de la prise de participation, cette opération traduit le positionnement de la CDC-CI comme investisseur public de long terme. En mobilisant des ressources longues au profit d'infrastructures productives, la Caisse accompagne la création d'actifs capables de soutenir durablement la croissance, la compétitivité industrielle et la transformation locale des ressources.

À terme, la plateforme devrait accueillir près de 55 entreprises industrielles et contribuer à la création d'environ 10 000 emplois directs, tout en favorisant l'émergence de nouvelles chaînes de valeur locales. Pour la CDC-CI, cet investissement illustre sa volonté de privilégier des projets générateurs d'effets d'entraînement sur l'économie nationale, en cohérence avec les ambitions du Plan National de Développement (PND).

L'investissement dans la PEIA-PK24 illustre pleinement l'une des missions fondamentales d'une Caisse des Dépôts : orienter des capitaux de long terme vers des infrastructures économiques que le secteur privé, seul, peine parfois à financer. En accompagnant le développement de cette plateforme industrielle intégrée, la CDC-CI contribue non seulement à accélérer l'industrialisation du pays, mais aussi à renforcer la transformation locale des matières premières, la création d'emplois et la souveraineté productive de la Côte d'Ivoire. Ce type d'investissement constitue l'un des leviers les plus efficaces pour transformer l'épargne nationale en croissance durable.

Fanuella YAO

Commission de surveillance formule des recommandations destinées à améliorer la performance et à prévenir les risques susceptibles d'affecter la pérennité de la CDC-CI. Elle veille à la mise en œuvre effective de ces recommandations en assurant un suivi régulier des décisions prises.

Comment entrevoyez-vous les perspectives de l'institution ?

Les perspectives d'évolution de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire sont, à mon sens, très prometteuses. La CDC-CI dispose aujourd'hui d'atouts importants : une gouvernance qui se consolide, une crédibilité institutionnelle croissante, une expertise qui se renforce et une vision stratégique clairement orientée vers le financement du développement.

Toutefois, pour franchir une nouvelle étape, il est indispensable d'accélérer la transformation de son modèle économique. La priorité est de renforcer durablement et significativement ses fonds propres pour accroître et amplifier ses capacités d'intervention.

" La priorité est de renforcer durablement et significativement ses fonds propres pour accroître et amplifier ses capacités d'intervention. "

La CDC-CI est appelée à jouer un rôle de plus en plus structurant dans la mise en œuvre des politiques publiques en tant qu'investisseur de long terme. A ce titre, elle sera en pleine mesure d'accompagner les grandes ambitions de développement de la Côte d'Ivoire et de contribuer à la transformation structurelle et durable de notre économie en étroite synergie avec les autres acteurs du grand pôle bancaire et financier public en cours de construction par l'Etat.

Dr Ange PONOU

Pourquoi la Côte d'Ivoire a choisi de créer son investisseur public de long terme ?



Pendant longtemps, la question ne s'est pas posée. Avec une croissance parmi les plus soutenues d'Afrique, un secteur bancaire solide, un accès régulier aux marchés internationaux et un afflux continu d'investissements étrangers, la Côte d'Ivoire semblait disposer de tous les instruments nécessaires pour financer son développement. Pourtant, en juin 2018, le pays décide de créer la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI), rejoignant ainsi le cercle encore restreint des États africains dotés d'un investisseur public de long terme.

Six ans plus tard, cette décision apparaît moins comme la création d'une institution supplémentaire que comme l'aboutissement d'une réflexion stratégique sur la manière de financer durablement la transformation de

l'économie ivoirienne.

Le défi du financement de la croissance

À partir de 2012, la Côte d'Ivoire entre dans un cycle exceptionnel de croissance économique. Les investissements publics s'accroissent, les infrastructures se multiplient, les besoins des collectivités territoriales augmentent et le secteur privé retrouve progressivement confiance.

Mais cette dynamique met également en évidence une limite structurelle des systèmes financiers africains : l'abondance de financements de court terme contraste avec la rareté des capitaux patients, capables d'accompagner des projets dont la rentabilité ne se mesure qu'à l'échelle de dix, quinze ou vingt ans. Or, les infrastructures, le logement, l'aménagement urbain, les zones industrielles ou encore les participations

stratégiques dans des entreprises nationales exigent précisément ce type de ressources longues.

Cette problématique n'est d'ailleurs pas propre à la Côte d'Ivoire. Depuis une quinzaine d'années, de nombreux États africains cherchent à compléter les financements budgétaires, bancaires ou multilatéraux par des instruments capables de mobiliser davantage d'épargne domestique et de l'orienter vers l'investissement productif. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'émergence des Caisses des Dépôts sur le continent, encouragée notamment par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui promeut des mécanismes innovants de mobilisation des ressources nationales pour financer le développement.

Un choix inspiré des grandes économies



En créant la CDC-CI, la Côte d'Ivoire ne fait pas preuve d'innovation institutionnelle. Elle adopte un modèle qui a largement démontré son efficacité depuis plus de deux siècles.

Née en France en 1816 pour restaurer la confiance financière après les guerres napoléoniennes, la Caisse des Dépôts est progressivement devenue un acteur central du financement du logement social, des collectivités territoriales,

des infrastructures et de la transition énergétique. Le modèle a ensuite été adapté en Italie, au Maroc, au Brésil, au Québec puis dans plusieurs pays africains, où il constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de mobilisation de l'épargne domestique au service de l'investissement de long terme.

Le choix ivoirien s'inscrit donc dans une tendance internationale consistant à doter les États d'un investisseur institutionnel capable de combler l'écart

entre les besoins de financement de long terme et les capacités du marché.

Transformer une ressource dormante en capital productif

L'une des originalités du modèle « Caisse des Dépôts » réside dans la nature de ses ressources.

Contrairement à une banque de développement, qui mobilise principalement des emprunts, ou à un fonds souverain, alimenté par des recettes budgétaires exceptionnelles, une Caisse des Dépôts centralise et sécurise des ressources déjà présentes dans l'économie mais souvent dispersées : consignations judiciaires, dépôts de garantie, fonds en déshérence, disponibilités de certaines caisses de retraite, ressources issues des professions juridiques ou encore fonds confiés par l'État et des partenaires institutionnels. Ces ressources présentent un caractère relativement stable, ce qui permet d'en affecter une partie à des investissements de long terme tout en garantissant leur restitution aux ayants droit.

La logique économique est simple : plutôt que de laisser ces capitaux produire un rendement limité, ils deviennent un levier au service du financement de secteurs stratégiques, dans un cadre prudentiel particulièrement exigeant.

LES CONSIGNATIONS JUDICIAIRES, UN PILIER DISCRET DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

Peu visibles du grand public, les consignations judiciaires constituent pourtant un maillon essentiel de la sécurité juridique et de la confiance dans l'environnement des affaires. Lorsqu'un tribunal ordonne le dépôt provisoire d'une somme d'argent dans le cadre d'un litige, d'une succession ou de toute autre procédure contentieuse, ces fonds doivent être conservés par un tiers de confiance, dans des conditions garantissant leur intégrité, leur traçabilité et leur restitution au bénéficiaire désigné par la décision de justice.

En Côte d'Ivoire, cette mission est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC-CI), seule institution habilitée à recevoir, sécuriser, gérer et restituer ces ressources. Au-delà de leur conservation, les consignations judiciaires participent au bon fonctionnement de la justice en offrant aux magistrats un mécanisme fiable de sécurisation des fonds pendant toute la durée des procédures.

Consciente que l'efficacité de ce dispositif repose autant sur le cadre juridique que sur la qualité des interactions avec les juridictions, la CDC-CI a engagé un dialogue permanent avec les acteurs du système judiciaire. Cette démarche s'est notamment traduite par une rencontre de travail organisée en avril 2025 avec les magistrats du Grand Abidjan et les représentants des ministères de la Justice ainsi que des Finances, afin d'harmoniser les pratiques et de renforcer la fluidité des procédures.

À cette date, 70 dossiers de consignations judiciaires, représentant 2,19 milliards FCFA, avaient déjà été confiés à la CDC-CI, dont 913 millions FCFA avaient été restitués à leurs bénéficiaires conformément aux décisions des juridictions. Au-delà de ces chiffres, cette activité illustre le rôle de la Caisse comme tiers de confiance au service de la justice, de la protection des justiciables et de la sécurisation des transactions économiques.

Cette mission s'inscrit dans un périmètre plus large qui comprend également la gestion des fonds des notaires, des comptes inactifs, des fonds en déshérence ou encore des cautionnements électoraux. Autant de ressources sensibles dont la centralisation contribue à renforcer la transparence financière, la sécurité juridique et, plus largement, la confiance indispensable au développement de l'économie.

Les consignations judiciaires ne sont pas une simple mission administrative. Elles garantissent l'exécution des décisions de justice, protègent les droits des parties pendant les procédures et contribuent à améliorer le climat des affaires. En assurant la conservation neutre et sécurisée de ces fonds, la CDC-CI renforce la crédibilité du système judiciaire tout en consolidant l'un des fondements essentiels de l'attractivité économique : la confiance dans les institutions.

Narcisse ANGAN



L'État stratège plutôt que l'État investisseur

La création de la CDC-CI traduit également une évolution du rôle économique de l'État.

L'objectif n'est plus que l'administration finance directement les projets, mais qu'elle mette en place un acteur capable d'attirer d'autres investisseurs, de partager les risques et d'accélérer l'émergence de nouveaux marchés.

Le Guide des Caisses de Dépôt qualifie d'ailleurs ces institutions « d'animateurs du marché » : elles interviennent comme investisseurs de référence, créent un effet de levier sur les capitaux privés, agissent de manière complémentaire aux banques et peuvent jouer un rôle contracyclique lorsque les financements privés se raréfient.

Cette approche répond à une conviction de plus en plus partagée : dans les économies émergentes, certains investissements structurants ne peuvent

atteindre leur taille critique sans un acteur public capable d'assumer une vision de long terme.

Une institution au service de la souveraineté financière

La création de la CDC-CI répond également à un enjeu de souveraineté. En développant une capacité nationale de mobilisation de ressources longues, la Côte d'Ivoire réduit progressivement sa dépendance exclusive aux financements extérieurs ou aux cycles des marchés internationaux.

Cette logique ne consiste pas à se substituer aux investisseurs privés ni aux bailleurs internationaux, mais à renforcer la capacité du pays à financer lui-même une partie de ses priorités stratégiques, tout en offrant un cadre sécurisé aux ressources qui lui sont confiées. La CDC-CI est ainsi conçue comme un tiers de confiance, chargé de protéger les fonds centralisés avant d'en transformer une partie en investissements répondant aux priorités nationales.

Six ans plus tard, un modèle en construction

Depuis le démarrage effectif de ses activités en 2019, la CDC-CI a progressivement élargi son périmètre d'intervention. Au-delà de la centralisation de ressources réglementées, elle s'est positionnée sur le financement des PME, le logement, les infrastructures, les plateformes industrielles, l'inclusion financière ou encore les investissements stratégiques, illustrant la vocation d'un investisseur public appelé à accompagner les transformations de l'économie ivoirienne. L'enjeu des prochaines années sera moins celui de son existence que celui de son changement d'échelle. Car, comme toutes les grandes Caisses des Dépôts dans le monde, sa capacité d'action dépendra avant tout du volume de ressources qui lui sera confié et de son aptitude à mobiliser, aux côtés de ses fonds propres, les capitaux privés et internationaux nécessaires au financement des ambitions économiques de la Côte d'Ivoire.

Jean-Mermoz KONANDI



Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Une société du groupe
eranove

TOUTE NOTRE ÉNERGIE
À VOTRE SERVICE



ISO
5001

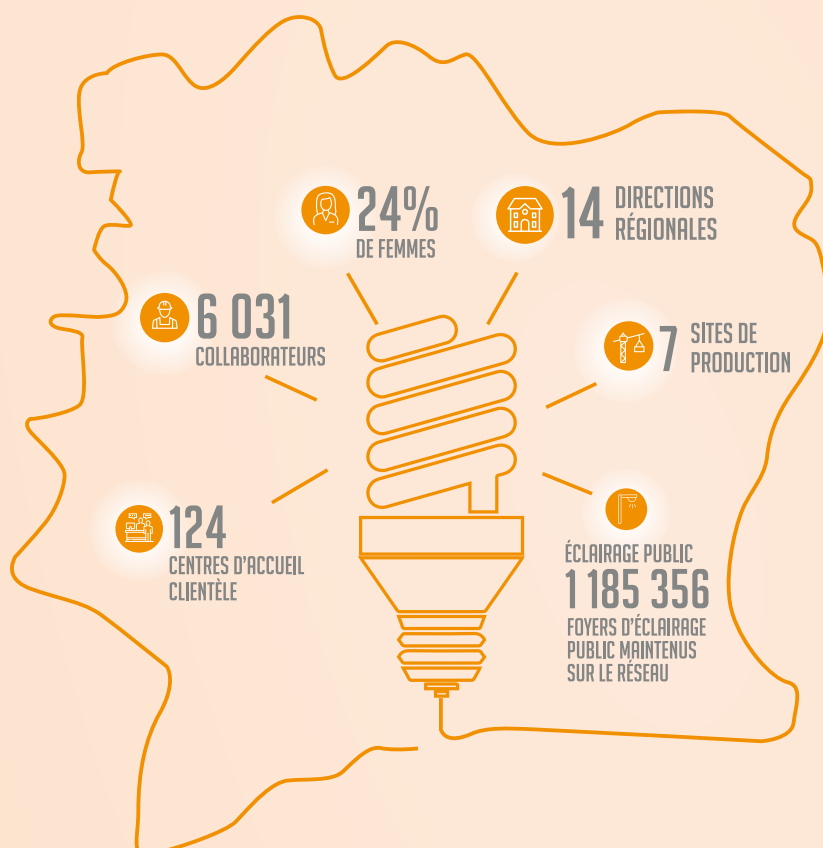
Mas
EN LIGNE



SCANNEZ MOI



NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE



D O N N É E S À F I N 2 0 2 5

Marchés financiers : La Côte d'Ivoire optimise son profil de dette avec le rachat de son Eurobond 2032



En remboursant par anticipation la dernière tranche de son Eurobond 2032, Abidjan poursuit une stratégie discrète mais essentielle : améliorer la qualité de sa dette tout en renforçant sa crédibilité auprès des investisseurs internationaux.

La Côte d'Ivoire poursuit l'affinement de sa stratégie de gestion de la dette publique. Le 29 mai 2026, le gouvernement ivoirien a annoncé sa décision d'exercer son option de rachat anticipé sur l'intégralité de l'Eurobond arrivant à échéance en 2032 encore en circulation. L'opération porte sur un encours résiduel de 153 millions de dollars, soit environ 88 milliards de FCFA, qui sera remboursé le 30 juin prochain avant d'être définitivement retiré du marché.

Cette opération revêt une portée

stratégique bien plus importante qu'il n'y paraît.

Qu'est-ce qu'un rachat anticipé de dette ?

Pour comprendre l'enjeu, il faut revenir à un principe simple.

Lorsqu'un État émet un Eurobond, il emprunte de l'argent auprès d'investisseurs internationaux en s'engageant à rembourser le capital à une date donnée, tout en versant des intérêts pendant toute la durée du prêt. Dans certains cas, les contrats prévoient toutefois une option permettant à l'émetteur de rembourser tout ou partie de l'emprunt avant son échéance. C'est précisément ce que vient de faire la Côte d'Ivoire. Concrètement, l'État ivoirien a choisi de rembourser immédiatement la dernière tranche

encore en circulation d'une obligation émise il y a plus de quinze ans, mettant ainsi définitivement fin à cet emprunt avant son terme initial.

Cette opération se traduira mécaniquement par une diminution du stock de dette extérieure du pays et s'inscrit dans la continuité d'une dynamique plus large d'amélioration de la situation d'endettement du pays dont le ratio d'endettement est passé de 59,5 % en 2024 à 57,1 % en 2025.

Une émission devenue marginale

Émis en 2010, l'Eurobond avait déjà fait l'objet de plusieurs opérations de rachat partiel en 2017, 2019 puis 2024. Au fil des années, son encours s'est progressivement réduit jusqu'à ne plus représenter qu'une fraction de sa taille initiale.

Or, dans l'univers des marchés financiers, la taille d'un titre joue un rôle essentiel.

Plus une obligation est importante et largement détenue, plus elle est liquide, c'est-à-dire facile à acheter ou à vendre sur le marché secondaire. À l'inverse, lorsqu'un emprunt devient trop petit, il attire moins les investisseurs et cesse souvent d'être intégré aux grands indices de référence suivis par les gestionnaires d'actifs internationaux. L'encours résiduel de 153 millions de dollars de cette obligation ne lui permettait plus de jouer un rôle significatif dans la stratégie de financement du pays. Son maintien en circulation présentait donc un intérêt limité.

Optimiser le coût et la structure de la dette

Au-delà de la réduction du stock de dette, l'opération répond également à un objectif de gestion financière.

L'obligation concernée portait un taux de 5,90 %, un niveau devenu légèrement supérieur aux conditions auxquelles la Côte d'Ivoire se finance aujourd'hui sur les marchés internationaux. En maintenant en circulation cet ancien emprunt devenu relativement plus coûteux et de taille limitée, l'État conservait un instrument qui ne reflétait plus vraiment son profil financier actuel. Son rachat permet donc de simplifier la structure de la dette publique et de concentrer l'attention des investisseurs sur les emprunts les plus récents, relativement moins onéreux, et les plus représentatifs de la

signature ivoirienne.

Un signal adressé aux investisseurs

L'opération présente également une dimension symbolique importante.

Depuis une décennie, la Côte d'Ivoire s'est imposée comme l'un des émetteurs africains les plus actifs sur les marchés internationaux. Le pays a multiplié les émissions d'euro-obligations, levé des financements en dollars, en euros et plus récemment sur le marché des obligations Samurai au Japon. Cette présence régulière lui a permis de construire progressivement une véritable « courbe souveraine de référence », qui représente l'ensemble des taux auxquels un État emprunte selon les différentes échéances de sa dette, sur les marchés internationaux. Le rachat de l'Eurobond 2032 contribue à renforcer cette architecture en concentrant davantage l'attention des investisseurs sur les émissions les plus liquides et les plus représentatives de la signature ivoirienne.

Pour les gestionnaires de fonds, la lisibilité d'une courbe souveraine constitue un élément essentiel dans l'évaluation du risque et la prise de décision d'investissement.

Une démonstration de solidité financière

Le message le plus important réside peut-être ailleurs.

Dans un contexte international marqué par des taux d'intérêt durablement élevés, des tensions géopolitiques et

une volatilité persistante des marchés financiers, la Côte d'Ivoire choisit de rembourser une dette sans recourir simultanément à une nouvelle émission internationale.

Autrement dit, le pays mobilise ses propres ressources pour réduire son encours de dette extérieure.

Cette décision traduit une gestion active de la trésorerie publique mais également une confiance dans la capacité de l'État à faire face à ses engagements financiers.

Pour les investisseurs, ce type d'opération est généralement interprété comme un signal de discipline budgétaire et de prudence financière.

Une stratégie qui dépasse le simple remboursement

Au-delà du montant concerné, l'opération illustre l'évolution de la gestion de la dette publique ivoirienne. Longtemps, les stratégies d'endettement se limitaient principalement à rechercher les financements nécessaires au développement économique. Aujourd'hui, les États cherchent également à optimiser la composition, la maturité, le coût et la liquidité de leur portefeuille de dette.

La décision d'Abidjan s'inscrit dans cette logique moderne de gestion proactive.

Elle vise moins à réduire massivement l'endettement qu'à améliorer sa qualité et sa structure.

Dans un environnement où les investisseurs sont de plus en plus attentifs à la soutenabilité des finances publiques, cette approche constitue un atout supplémentaire pour préserver l'accès du pays aux marchés internationaux et conforter son statut de signature souveraine de référence en Afrique subsaharienne.

Car sur les marchés financiers, la confiance ne se construit pas uniquement lorsque l'on emprunte. Elle se construit aussi dans la manière dont on gère et rembourse sa dette.

Jean-Mermoz KONANDI



" Notre rôle est aussi de préparer les entreprises ivoiriennes à devenir investissables pour les grands fonds régionaux et internationaux "

Arthur COULIBALY, Directeur général de CDC-CI Capital



Longtemps, le financement des entreprises africaines a reposé presque exclusivement sur le crédit bancaire, laissant de nombreuses PME, start-up et entreprises en croissance confrontées à un déficit chronique de fonds propres.

Créée par la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire, CDC-CI Capital entend répondre à cette défaillance du marché en intervenant comme investisseur de long terme au capital d'entreprises à fort potentiel, avec l'ambition de faire émerger les futurs champions nationaux.

Dans cet entretien, son directeur général, M. Arthur Coulibaly, revient sur la philosophie de ce véhicule d'investissement, son positionnement dans l'écosystème financier ivoirien et sa vision d'un capital-investissement au service de la transformation économique du pays.

Pourquoi la CDC-CI a-t-elle estimé nécessaire de créer un véhicule d'investissement dédié comme CDC-CI Capital plutôt que d'intervenir directement depuis la maison mère ?

La création de CDC-CI Capital s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet des Chaînes de Valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Économique (PCCET), financé par la Banque mondiale (il s'agit d'un prêt de la Banque mondiale à l'Etat de Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du projet). Plus précisément, la composante 2.2 du projet prévoyait la mise en place d'une Facilité d'Investissement à Long Terme (FILT) destinée à renforcer l'accès des entreprises ivoiriennes à des financements adaptés à leurs besoins de croissance.

Dans ce contexte, il est apparu pertinent de créer un véhicule d'investissement dédié plutôt que d'intervenir directement depuis la maison-mère. Cette structuration permettrait de doter

la facilité d'un cadre d'intervention spécialisé, entièrement consacré aux investissements en fonds propres et quasi-fonds propres, tout en lui assurant un ancrage institutionnel fort à travers la CDC-CI.

" CDC-CI Capital a pour mission de financer les start-ups innovantes, les PME à fort potentiel de croissance ainsi que les entreprises engagées dans des projets structurants."

CDC-CI Capital a ainsi été constituée comme une filiale détenue à 100 % par la CDC-CI, avec pour mission de financer les start-ups innovantes, les PME à fort potentiel de croissance ainsi que les entreprises engagées dans des projets structurants, notamment dans les secteurs prioritaires et les

investissements verts. Cette architecture permet de concilier la mission d'intérêt général portée par la CDC-CI avec les exigences de gestion et d'investissement propres au capital-investissement.

CDC-CI Capital se définit comme une initiative publique à gestion privée. En quoi cette architecture constitue-t-elle un avantage dans vos activités d'investissement ?

Le modèle de « structure publique à gestion privée » nous permet de combiner le meilleur des deux approches.

D'une part, CDC-CI Capital bénéficie d'un ancrage institutionnel fort à travers la CDC-CI, qui lui permet d'inscrire ses interventions dans les priorités de développement économique du gouvernement. Nos investissements contribuent ainsi au financement de secteurs stratégiques, à la création d'emplois, à l'émergence de champions nationaux et au soutien des entreprises à fort potentiel de croissance.

D'autre part, la gestion privée nous permet d'appliquer les standards et les pratiques du capital-investissement, avec des processus d'analyse, de sélection et de suivi adaptés aux exigences du marché. Cette approche favorise la réactivité dans la prise de décision, la rigueur dans l'évaluation des risques et la recherche de performance financière tout en maintenant un impact économique durable.

" À travers CDC-CI Capital, nous contribuons à promouvoir les financements en fonds propres et quasi-fonds propres comme outils de développement des entreprises. "

Enfin, cette architecture nous permet de jouer un rôle de catalyseur dans le développement de l'industrie du capital-investissement en Côte d'Ivoire. Historiquement, les interventions publiques ont principalement pris la forme de financements par la dette. À travers CDC-CI Capital, nous contribuons à promouvoir les financements en fonds

propres et quasi-fonds propres comme outils de développement des entreprises. Ce modèle permet également aux institutions publiques de mobiliser des ressources et de les investir à travers un véhicule spécialisé. C'est notamment le cas de l'Agence Emploi Jeunes, qui a choisi de s'appuyer sur CDC-CI Capital pour soutenir le financement et accélérer la croissance des startups dans le cadre de son programme d'appui à l'écosystème entrepreneurial.

Trois années après lancement, quel bilan pouvez-vous faire de votre action ?

Trois ans après son lancement, CDC-CI Capital affiche un bilan encourageant, marqué à la fois par la mise en place de ses activités d'investissement et par son engagement en faveur du développement de l'écosystème entrepreneurial ivoirien.

Au cours de cette période, nous avons mené un important travail de prospection auprès des différents acteurs de l'écosystème, notamment les entreprises, les fonds d'investissement, et les institutions financières. Cette démarche nous a permis d'identifier et d'analyser de nombreuses opportunités d'investissement, dont plusieurs ont abouti à des opérations concrètes.

À ce jour, CDC-CI Capital a réalisé des investissements en fonds propres et en quasi-fonds propres dans des entreprises opérant dans des secteurs stratégiques tels que la microfinance, la banque, la logistique, la fintech et la e-santé. Parmi ces opérations figurent notamment Advans Côte d'Ivoire, NSIA Banque Côte d'Ivoire, SILO, Djamo et ADES. Ces investissements traduisent notre volonté d'accompagner des entreprises à fort potentiel de croissance tout en contribuant au financement de secteurs essentiels au développement économique de la Côte d'Ivoire.

" Parallèlement à notre activité d'investissement, nous avons lancé un programme d'appui à l'écosystème des startups. "

Parallèlement à notre activité d'investissement, nous avons lancé, en partenariat avec le ministère de la

Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes via l'Agence Emploi Jeunes, un programme d'appui à l'écosystème des startups. Cette initiative vise à redynamiser l'entrepreneuriat innovant en Côte d'Ivoire en sensibilisant les jeunes, notamment les étudiants, à la création d'entreprise et en identifiant, mobilisant et accompagnant les startups à fort potentiel sur l'ensemble du territoire national.

Ces premières réalisations confirment la pertinence du modèle de CDC-CI Capital et renforcent notre ambition de devenir un acteur de référence du financement en fonds propres et quasi-fonds propres en Côte d'Ivoire.

Votre mission affichée est de contribuer à l'émergence de champions nationaux. Comment définissez-vous concrètement un champion national dans le contexte ivoirien ?

Pour nous, un champion national est une entreprise ivoirienne ou fortement ancrée en Côte d'Ivoire qui dispose d'un modèle économique solide, d'un fort potentiel de croissance et de la capacité de créer durablement de la valeur pour l'économie nationale.

Au-delà de sa taille, un champion national est une entreprise capable d'innover, de créer des emplois de qualité, de renforcer la compétitivité de son secteur et de contribuer à la transformation structurelle de l'économie. Il s'agit également d'une entreprise qui parvient à consolider sa position sur le marché local tout en développant, à terme, une ambition régionale voire internationale.

Dans le contexte ivoirien, nous considérons que des entreprises évoluant dans des secteurs stratégiques tels que la fintech, la logistique, la santé, l'agro-industrie, le numérique ou encore la transition énergétique etc. ont le potentiel de devenir de véritables champions nationaux dès lors qu'elles disposent des ressources nécessaires pour accélérer leur développement.

La mission de CDC-CI Capital est précisément d'accompagner ces entreprises à des étapes clés de leur croissance en leur apportant des financements adaptés, mais également en contribuant au renforcement de

leur gouvernance et de leur capacité à attirer d'autres investisseurs. Notre ambition est de faire émerger des entreprises ivoiriennes capables de rivaliser avec les meilleurs acteurs de leur secteur à l'échelle régionale et continentale.

Quel vide de financement cherchez-vous précisément à combler dans l'écosystème ivoirien ?

Le principal vide de financement que nous cherchons à combler concerne les entreprises qui disposent d'un fort potentiel de croissance mais qui peinent à accéder à des financements de long terme adaptés à leurs besoins.

En Côte d'Ivoire, les très petites entreprises peuvent bénéficier de dispositifs de microfinance, tandis que les grandes entreprises ont généralement accès aux banques, aux marchés financiers ou aux grands fonds d'investissement internationaux. Entre ces deux segments existe une catégorie d'entreprises – PME en croissance, entreprises innovantes, startups en phase d'accélération ou entreprises souhaitant réaliser des investissements structurants – qui rencontrent souvent des difficultés à mobiliser des ressources suffisantes pour financer leur développement.

Par ailleurs, le financement de l'économie reste encore largement dominé par la dette, alors que certaines entreprises ont davantage besoin de fonds propres ou de quasi-fonds propres pour renforcer leur structure financière, financer leur croissance ou réaliser des investissements de long terme. C'est précisément sur ce segment que CDC-CI Capital intervient.

“ Notre rôle est aussi de préparer les entreprises ivoiriennes à devenir investissables pour les grands fonds régionaux et



internationaux. ”

Notre rôle est aussi de préparer les entreprises ivoiriennes à devenir investissables pour les grands fonds régionaux et internationaux. Nous intervenons souvent à une étape où les risques sont encore trop importants pour les banques, mais où les besoins ne sont pas encore suffisamment dimensionnés pour attirer les grands acteurs du private equity.

Notre ambition est donc d'apporter des solutions de financement adaptées aux entreprises présentant un fort potentiel de création de valeur, afin de les aider à franchir un cap de croissance et, à terme, à devenir des acteurs de référence dans leurs secteurs d'activité.

Votre institution cible-t-elle des secteurs en particulier ? Si oui lesquels et pourquoi ?

Oui, CDC-CI Capital intervient prioritairement dans des secteurs identifiés comme stratégiques pour la transformation économique de la Côte d'Ivoire. Ces secteurs ont été définis en cohérence avec les orientations du Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 ainsi qu'avec les priorités du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement durable et de transition verte.

Nos interventions couvrent notamment l'agriculture et l'agro-industrie, l'élevage et la pêche, les infrastructures, les télécommunications et l'économie numérique, l'énergie, la santé, l'éducation ainsi que les services financiers. Nous accordons également une attention particulière aux secteurs liés à la transition écologique, notamment les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les transports verts, les villes durables et les solutions de finance verte.

Ce choix répond à une double ambition. D'une part, soutenir des secteurs à fort potentiel de création d'emplois et de valeur ajoutée pour l'économie ivoirienne. D'autre part, accompagner les entreprises qui contribuent à relever les grands

défis de demain, notamment en matière d'inclusion financière, de sécurité alimentaire, de transition énergétique et de résilience climatique.

Notre objectif est de financer des entreprises capables de générer à la fois une performance économique durable et un impact positif sur le développement du pays.

CDC-CI Capital dispose d'une enveloppe de 38 milliards FCFA. Quelle est votre philosophie d'investissement et quels sont les principaux critères qui guident vos décisions d'entrée au capital d'une entreprise ?

Notre philosophie d'investissement repose sur une approche à la fois financière et développementale. En

tant qu'investisseur de long terme, nous recherchons des entreprises capables de générer une croissance durable, tout en contribuant à la transformation de l'économie ivoirienne, à la création d'emplois et à l'émergence de champions nationaux.

Pour répondre aux besoins des différentes catégories d'entreprises, CDC-CI Capital intervient à travers deux guichets d'investissement. Le premier guichet est destiné aux start-ups innovantes, aux PME et aux entreprises en croissance. Doté d'une enveloppe de 15 millions USD, il permet de réaliser des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres pouvant atteindre environ 800 millions FCFA par opération.

" CDC-CI Capital peut engager jusqu'à 7,5 milliards FCFA au sein d'un même groupe d'entreprises lorsque les perspectives de

création de valeur et d'impact sont avérées. "

Le second guichet est dédié aux grandes entreprises engagées dans des investissements verts, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'agriculture durable, des transports verts ou encore de la décarbonation industrielle. Doté d'une enveloppe de 55 millions USD, ce guichet permet de réaliser des investissements compris entre 801 millions FCFA et 3 milliards FCFA par entreprise. Par ailleurs, CDC-CI Capital peut engager jusqu'à 7,5 milliards FCFA au sein d'un même groupe d'entreprises lorsque les perspectives de création de valeur et d'impact sont avérées.

Nos décisions d'investissement reposent sur plusieurs critères essentiels : la qualité de l'équipe dirigeante, la solidité du modèle économique, le potentiel de croissance, la gouvernance, la capacité de création d'emplois ainsi que l'impact

économique, social ou environnemental du projet. Nous analysons également la viabilité financière de l'entreprise et sa capacité à générer une croissance durable.

Enfin, notre approche consiste à intervenir en tant qu'actionnaire minoritaire. Au-delà du financement, nous accompagnons les entreprises dans le renforcement de leur gouvernance, leur structuration et leur accès à de nouveaux partenaires financiers afin de soutenir leur développement sur le long terme.

Comment conciliez-vous les impératifs de rentabilité financière avec votre mission de développement économique et de soutien à l'émergence de champions nationaux ?

Nous ne considérons pas la rentabilité financière et le développement économique comme des objectifs contradictoires. Au contraire, notre conviction est que les entreprises qui créent durablement de la valeur économique, des emplois et de l'innovation sont également celles qui

CDC-CI Capital a accompagné la transformation d'AFG Holding



Parmi les opérations réalisées par CDC-CI Capital figure le financement accordé à AFG Holding, dont l'accord a été signé le 24 avril 2025. D'un montant de 3 milliards FCFA, cet investissement s'inscrit dans la stratégie de la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire visant à accompagner des entreprises engagées dans des projets de transformation susceptibles de renforcer durablement leur compétitivité.

AFG Holding est un groupe financier à capitaux ivoiriens actif dans les métiers de

la banque et de l'assurance. Présent dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et de l'océan Indien, il conduit depuis plusieurs années une stratégie d'expansion régionale et de modernisation de ses activités. Les ressources mobilisées par CDC-CI Capital ont été destinées à un programme de transformation articulé autour de trois axes : la digitalisation des activités, l'optimisation des processus opérationnels et l'intégration des enjeux

environnementaux. Au cœur de cette démarche figurait notamment le déploiement du modèle de gestion intégré « One AFG Way », destiné à harmoniser les pratiques et à renforcer l'efficacité du groupe.

Cette opération illustre la capacité de CDC-CI Capital à intervenir au-delà du financement des PME, en accompagnant également des entreprises dont les projets présentent un intérêt stratégique pour l'économie. En

soutenant la transformation d'un acteur financier régional à capitaux ivoiriens, la filiale contribue au financement d'investissements immatériels devenus essentiels à la compétitivité du secteur bancaire et assurantiel africain.

L'investissement réalisé dans AFG Holding illustre l'élargissement progressif du champ d'intervention de CDC-CI Capital. Aux côtés des projets industriels, des PME et des start-up, la filiale accompagne également des entreprises engagées dans des transformations structurelles, notamment numériques et environnementales. En soutenant un groupe financier à capitaux ivoiriens, elle participe au renforcement d'acteurs régionaux capables d'accompagner le financement de l'économie tout en accélérant la modernisation des services bancaires et assurantiers. Cette opération reflète le rôle d'un investisseur public de long terme : financer des projets dont les effets dépassent l'entreprise bénéficiaire pour contribuer à la transformation durable du tissu économique.

Fanuelle YAO

gèrent les meilleures performances sur le long terme.

Notre rôle consiste précisément à identifier et accompagner des entreprises disposant d'un fort potentiel de croissance, opérant dans des secteurs stratégiques pour l'économie ivoirienne. En leur apportant des financements adaptés, nous leur permettons d'accélérer leur développement, d'améliorer leur compétitivité et de renforcer leur gouvernance. Cette croissance bénéficie à la fois aux entreprises, aux investisseurs et à l'économie nationale.

" Nous ne considérons pas la rentabilité financière et le développement économique comme des objectifs contradictoires. "

En tant qu'investisseur, nous appliquons les mêmes exigences de rigueur et d'analyse que les acteurs du capital-investissement. Chaque opportunité fait l'objet d'une évaluation approfondie de son modèle économique, de ses perspectives de croissance, de sa gouvernance et de sa capacité à générer un rendement satisfaisant. Toutefois, nous intégrons également des critères d'impact liés à la création d'emplois, à l'innovation, à l'inclusion financière, à la transformation des filières stratégiques ou encore à la transition écologique. Notre ambition est donc de démontrer qu'il est possible de construire des champions nationaux performants, capables de générer à la fois des rendements financiers attractifs et un impact durable sur le développement de la Côte d'Ivoire. C'est cette double exigence qui guide l'ensemble de nos décisions d'investissement.

Quels indicateurs privilégiez-vous : création d'emplois, croissance du chiffre d'affaires, innovation, exportations ou rentabilité ? Quel est votre horizon moyen d'investissement et votre stratégie de sortie ?

Nous suivons un ensemble d'indicateurs qui nous permettent d'apprécier à la fois la performance financière et l'impact économique de nos investissements. Parmi les principaux indicateurs figurent la création d'emplois, la croissance du chiffre d'affaires, la capacité d'innovation,

l'amélioration de la gouvernance, la mobilisation de financements complémentaires ainsi que la rentabilité des entreprises accompagnées.

L'importance accordée à chacun de ces critères varie selon le secteur d'activité et le stade de développement de l'entreprise. Par exemple, pour une start-up, l'accent sera davantage mis sur l'innovation, la croissance et la capacité à gagner des parts de marché. Pour une entreprise plus mature, nous accorderons une attention particulière à la rentabilité, à la création d'emplois et de valeur et à sa contribution à l'économie nationale.

" Notre objectif est d'accompagner des entreprises capables de devenir des acteurs de référence dans leurs secteurs tout en générant un impact positif sur l'économie ivoirienne. "

Notre objectif est d'accompagner des entreprises capables de devenir des acteurs de référence dans leurs secteurs tout en générant un impact positif sur l'économie ivoirienne. C'est pourquoi nous privilégions une approche équilibrée qui combine performance financière, création d'emplois, innovation et développement durable.

S'agissant de notre horizon d'investissement, CDC-CI Capital intervient dans une logique de long terme. La durée maximale de détention d'un investissement est entre cinq (5) et dix (10) ans, avec la possibilité, dans certains cas particuliers, de l'étendre jusqu'à douze (12) ans afin de permettre à l'entreprise d'atteindre pleinement son potentiel de développement.

Quant à notre stratégie de sortie, elle est définie dès l'entrée au capital et adaptée au profil de chaque entreprise. Les sorties peuvent prendre la forme d'une cession à des investisseurs stratégiques ou financiers, d'un rachat des titres par les actionnaires historiques, d'une introduction en bourse lorsque les conditions le permettent ou de toute autre opération permettant de préserver

la valeur créée au bénéfice de l'entreprise et de ses parties prenantes.

Le Programme d'Appui à l'Écosystème des Startups marque une montée en puissance de votre action. Quels premiers enseignements en tirez-vous ?

Le Programme d'Appui à l'Écosystème des Startups nous a permis de tirer plusieurs enseignements particulièrement encourageants. Le premier est qu'il existe en Côte d'Ivoire un important vivier de jeunes talents, porteurs d'idées innovantes et désireux de faire croître leurs petites entreprises, mais qui ont souvent besoin d'accompagnement, d'exposition et d'accès à des financements adaptés pour transformer leurs entreprises.

Il faut également noter la nécessité de renforcer les mécanismes de détection et de structuration des startups. À travers les différentes activités menées dans le cadre du programme, nous avons pu identifier de nombreux porteurs de projets et startups prometteurs qui évoluaient parfois en dehors des réseaux traditionnels de l'écosystème, qui ont besoin de formation et d'être mieux structurés. Cela confirme l'importance de multiplier les initiatives de proximité afin d'élargir le pipeline d'entreprises innovantes susceptibles d'être accompagnées et financées.

Nous avons également constaté un réel intérêt des jeunes étudiants pour l'entrepreneuriat et l'innovation. Les activités menées avec les universités, notamment à travers le Design Sprint Universitaire et l'émission Campus Startups Ivoire, ont permis d'immerger les étudiants dans des situations concrètes de création d'entreprise, de stimuler leur créativité et de les sensibiliser aux opportunités offertes par l'entrepreneuriat innovant.

Ce programme a confirmé qu'un écosystème performant repose sur une collaboration étroite entre les pouvoirs publics, les investisseurs, les structures d'accompagnement, les universités et les entrepreneurs eux-mêmes. C'est dans cette logique que CDC-CI Capital, aux côtés de l'Agence Emplois Jeunes, entend poursuivre son engagement afin de contribuer à l'émergence d'une nouvelle

CDC-CI Capital soutient la montée en puissance de la fintech Julaya

Le 17 octobre 2025, CDC-CI Capital a investi 800 millions FCFA dans la fintech ivoirienne Julaya, à travers une émission d'obligations convertibles en actions. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire visant à accompagner des entreprises innovantes dont les solutions répondent aux besoins de modernisation de l'économie.

Fondée en 2018 par Mathias Léopoldie et Charles Talbot, Julaya développe des solutions de paiement et de gestion

financière destinées aux entreprises. La fintech permet notamment aux PME et aux grandes organisations de digitaliser leurs paiements, leurs décaissements et la gestion de leur trésorerie. En octobre 2025, elle accompagnait déjà plus de 1 000 entreprises clientes en Afrique de l'Ouest. Quelques mois auparavant, en mai 2025, elle avait obtenu l'agrément d'Établissement de Paiement délivré par la BCEAO, une étape déterminante qui lui permet d'exercer directement ses activités dans un cadre réglementaire renforcé.

Le financement apporté par CDC-CI Capital devait permettre à l'entreprise d'accélérer son développement, d'élargir son offre de services et de soutenir sa croissance commerciale dans un contexte de forte expansion des paiements numériques. Structurée sous forme d'obligations convertibles, l'opération illustre également la diversité des instruments mobilisés par la filiale pour répondre aux besoins de financement des entreprises à différents stades de leur développement.

Fanuelle YAO

génération d'entreprises innovantes et compétitives en Côte d'Ivoire.

Les investissements verts et les projets liés à la transition énergétique font-ils désormais partie de vos priorités ?

Absolument. Les investissements verts et les projets liés à la transition énergétique figurent parmi les priorités de CDC-CI Capital depuis sa création. Cette orientation est d'ailleurs directement intégrée dans notre mandat à travers un guichet spécifiquement dédié au financement des grandes entreprises engagées dans des investissements verts. Notre ambition est d'accompagner les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie plus durable et plus résiliente. Cela concerne notamment les projets liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à l'agriculture durable, aux transports verts, à la gestion durable des ressources naturelles, ainsi qu'aux solutions innovantes permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cette priorité s'inscrit dans la continuité des engagements de la Côte d'Ivoire en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, mais également dans les orientations du Groupe de la Banque mondiale qui a contribué à la mise en place de CDC-CI Capital.

Au-delà de leur impact environnemental, nous sommes convaincus que

ces investissements représentent également d'importantes opportunités économiques. Les entreprises qui développent des solutions durables seront demain des acteurs clés de la croissance économique, de la compétitivité des filières et de la création d'emplois.

Au-delà du financement, quel rôle CDC-CI Capital entend-elle jouer dans l'amélioration de la gouvernance, de la structuration et de la compétitivité des entreprises accompagnées ?

Au-delà du financement, CDC-CI Capital entend jouer un rôle de partenaire stratégique auprès des entreprises qu'elle accompagne. Notre ambition est de contribuer à leur développement durable en renforçant leur gouvernance, leur structuration et leur capacité à attirer des financements additionnels.

En tant qu'actionnaire, nous accordons une importance particulière à la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance. Cela passe notamment par le renforcement des organes de décision, l'amélioration des dispositifs de contrôle et de gestion des risques, ainsi que la promotion de standards élevés en matière de transparence et de reporting.

Comment projetez-vous la CDC-CI Capital dans les dix prochaines années ?

Dans dix ans, nous souhaitons que CDC-CI Capital soit reconnue comme un acteur

de référence du capital-investissement en Côte d'Ivoire et dans l'espace UEMOA, capable d'accompagner durablement la croissance des entreprises et la transformation de l'économie.

Bien que CDC-CI Capital ait été créée dans le cadre du Projet des Chaînes de Valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Économique (PCCET), son ambition dépasse largement l'horizon du projet. Le financement initial de la Banque mondiale a permis de mettre en place l'institution et de lancer ses activités, mais CDC-CI Capital a vocation à poursuivre son développement bien au-delà de la clôture du projet prévue en 2027.

Au cours des prochaines années, nous souhaitons renforcer nos capacités d'investissement, mobiliser de nouvelles ressources auprès d'institutions publiques, privées et internationales, élargir notre portefeuille d'entreprises accompagnées et contribuer davantage au développement de l'industrie du capital-investissement en Côte d'Ivoire. Notre ambition est également de voir émerger, parmi les entreprises que nous aurons accompagnées, plusieurs champions nationaux et régionaux capables de créer massivement des emplois, d'innover et de porter la compétitivité de l'économie ivoirienne.

Jean-Mermoz KONANDI

CDC-CI Capital : Le bras armé de la CDC-CI pour faire émerger les champions économiques ivoiriens



Alors que les banques restent majoritairement orientées vers le financement par la dette, une partie importante des entreprises africaines, notamment les start-up, les PME innovantes et les sociétés en forte croissance, souffre d'un déficit chronique de fonds propres. Cette faiblesse structurelle limite leur capacité à investir, à innover et à franchir les différentes étapes de leur développement.

Pour combler cette faille du financement de l'économie, la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) a créé CDC-CI Capital, un véhicule d'investissement spécialisé doté de 38 milliards FCFA. Pensée comme une plateforme de financement en fonds propres et quasi-fonds propres, cette filiale ambitionne d'apporter au marché ivoirien le capital patient indispensable à l'émergence d'une

nouvelle génération de champions nationaux capables d'accompagner la transformation structurelle de l'économie.

Lancée en juin 2023 sous l'appellation Facilité d'Investissement à Long Terme (FILT), CDC-CI Capital traduit l'évolution du rôle des Caisses des Dépôts dans les économies modernes. Au-delà de la mobilisation et de la gestion sécurisée de l'épargne réglementée, ces institutions développent progressivement des outils capables de transformer cette ressource longue en capital productif. C'est précisément la mission confiée à cette filiale, détenue à 100% par la CDC-CI mais organisée selon une gouvernance privée afin de répondre avec davantage d'agilité aux exigences du capital-investissement.

Répondre au principal angle mort du financement

Le positionnement de CDC-CI Capital repose sur un constat largement partagé par les acteurs du financement du développement : les entreprises disposent souvent d'un accès limité aux fonds propres alors même qu'elles ont besoin de capitaux stables pour financer leur croissance.

Contrairement aux établissements bancaires, dont les interventions reposent principalement sur le crédit, CDC-CI Capital intervient directement au capital des entreprises, sous forme de participations minoritaires. Cette logique permet de renforcer durablement leur structure financière, d'améliorer leur capacité d'endettement et de créer les conditions d'une croissance plus solide.

L'institution cible ainsi un segment encore insuffisamment adressé par les acteurs traditionnels du marché :

les start-up innovantes, les PME en phase de pré-amorçage, d'amorçage ou de développement, mais également les grandes entreprises engagées dans des investissements structurants, notamment dans les secteurs de la transition verte.

Un fonds de 38 milliards FCFA structuré autour de deux guichets

Pour répondre à cette diversité de besoins, CDC-CI Capital s'appuie sur une enveloppe globale de 38 milliards FCFA, mise en place dans le cadre du Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET), soutenu par la Banque mondiale.

Cette capacité d'intervention est organisée autour de deux véhicules complémentaires.

Le premier, doté d'environ 8 milliards FCFA, est consacré aux start-up innovantes, aux PME ainsi qu'aux opérations de pré-amorçage, d'amorçage et de capital-risque. Son objectif est de financer les entreprises les plus jeunes, souvent exclues des circuits bancaires classiques faute de garanties suffisantes.

Le second, représentant près de 30 milliards FCFA, cible les grandes entreprises, en particulier celles qui développent des projets liés aux investissements verts ou à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

Les prises de participation, généralement minoritaires, s'échelonnent entre 300 millions et 3 milliards FCFA, avec un horizon d'investissement suffisamment long pour permettre aux entreprises d'atteindre une taille critique avant la sortie du fonds.

Cette architecture financière permet de couvrir l'ensemble du cycle de vie des entreprises, depuis les premières phases de création

jusqu'aux investissements industriels les plus structurants. L'objectif est de combler les insuffisances du marché en proposant des solutions de financement adaptées à des profils d'entreprises souvent exclus des circuits classiques du crédit bancaire.

Le choix du capital patient

Cette durée constitue l'une des principales spécificités de CDC-CI Capital. La filiale revendique une logique de "capital patient", c'est-à-dire des ressources mobilisées sur des horizons sensiblement plus longs que ceux proposés par les financements traditionnels. Cette approche vise à laisser aux entreprises le temps nécessaire pour consolider leur gouvernance, développer leurs marchés et créer de la valeur avant d'envisager une cession de participation.

Cette philosophie s'inscrit pleinement dans le modèle des Caisses des Dépôts, historiquement conçues comme des investisseurs de long terme capables d'accompagner des projets dont la maturité dépasse les cycles financiers habituels. (CDC-CI CAPITAL)

Bien plus qu'un apport financier

L'ambition de CDC-CI Capital ne se limite pas à injecter des capitaux. L'institution entend contribuer à l'émergence de véritables champions nationaux en renforçant les capacités de gouvernance des entreprises qu'elle accompagne. Sa politique d'investissement met ainsi l'accent sur la création de valeur durable, la qualité de la gouvernance, la durabilité des modèles économiques, l'inclusion du genre ainsi que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les investissements peuvent être réalisés directement dans les entreprises ou indirectement par l'intermédiaire de fonds spécialisés, permettant ainsi d'élargir le spectre d'intervention de la filiale.

Une stratégie alignée sur les priorités nationales

Les secteurs privilégiés reflètent directement les priorités du développement économique ivoirien. CDC-CI Capital concentre ses interventions sur l'agriculture et l'agro-industrie, l'industrie manufacturière, les infrastructures et les transports, l'énergie, la santé, l'éducation ainsi que les télécommunications et l'économie numérique.

Cette orientation traduit une volonté de concentrer les ressources sur des activités présentant un fort potentiel d'entraînement pour l'économie nationale, tant en matière de création d'emplois que de montée en gamme du tissu productif.

Les premières opérations dessinent une doctrine d'investissement

Deux ans après son lancement, CDC-CI Capital est entrée dans une phase pleinement opérationnelle. À fin 2025, la filiale avait déjà engagé 26 milliards FCFA au profit des entreprises et start-up éligibles à ses différents guichets, confirmant sa montée en puissance dans le financement en fonds propres de l'économie ivoirienne. Ce niveau d'engagement traduit le passage d'une logique de structuration institutionnelle à une véritable activité d'investisseur de long terme, conformément aux objectifs assignés par la CDC-CI.

Le portefeuille d'investissements reflète une stratégie de diversification sectorielle articulée autour des priorités nationales. Dans la santé, CDC-CI Capital a mobilisé 2 milliards FCFA en faveur de la Polyclinique Farah afin d'accompagner l'extension de ses infrastructures médicales et le renforcement de son plateau technique. Elle a également investi 350 millions FCFA dans l'Agence de Développement de l'E-Santé (ADES) pour accélérer le déploiement de solutions numériques destinées à

améliorer l'accès aux soins.

Dans l'univers de la finance digitale, la filiale accompagne l'émergence de nouveaux modèles de services financiers inclusifs. Elle a ainsi souscrit 800 millions FCFA d'obligations convertibles émises par la fintech Julaya et investi 800 millions FCFA dans Djamo, afin d'élargir l'accès des populations aux services financiers numériques.

Le secteur financier traditionnel bénéficie aussi de cette dynamique d'investissement. CDC-CI Capital a notamment accordé 3 milliards FCFA à NSIA Banque Côte d'Ivoire pour soutenir le financement de projets verts, 1,5 milliard FCFA à Advans Côte d'Ivoire en faveur des PME et des investissements environnementaux, tout en concluant un partenariat stratégique de 3 milliards FCFA avec AFG Holding destiné à accompagner sa transformation numérique et environnementale.

La filiale soutient également le développement du capital humain et de l'économie de la connaissance. Elle a ainsi investi 800 millions FCFA dans Vallesse Éditions, acteur majeur de l'édition scolaire ivoirienne, afin d'accompagner son expansion et la modernisation de son offre éducative.

Parallèlement à ses prises de participation, CDC-CI Capital renforce son rôle d'animateur de l'écosystème entrepreneurial. Début 2025, elle a lancé, en partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes, un programme national destiné à accompagner 100 start-up et PME ivoiriennes. Ce dispositif combine un financement d'amorçage pouvant atteindre 50 millions FCFA par entreprise, un accompagnement technique, des actions de mentorat, une visibilité médiatique, des immersions internationales ainsi qu'un accès facilité aux réseaux d'investisseurs.

CDC-CI Capital soutient l'essor de Vallesse Éditions, un champion local de l'édition



Le 11 février 2025, CDC-CI Capital a conclu un accord de financement de 800 millions FCFA avec Vallesse Éditions, maison d'édition ivoirienne spécialisée dans les ouvrages scolaires, parascolaires et de littérature générale. À travers cette opération, la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire poursuit sa stratégie d'accompagnement d'entreprises évoluant dans des secteurs à fort impact économique et social.

Créée en 2005, Vallesse Éditions s'est progressivement imposée comme un acteur du secteur de l'édition en Côte d'Ivoire, avec un catalogue comprenant notamment 165 ouvrages agréés ou recommandés pour l'enseignement. Le financement apporté par CDC-CI Capital devait accompagner une nouvelle phase de développement de l'entreprise, à travers le renforcement de ses capacités de production, de sa chaîne logistique, de ses infrastructures de stockage ainsi que de ses ressources humaines.

Au-delà de la croissance de l'entreprise, cet investissement répond à un enjeu plus large : améliorer la disponibilité des manuels et ouvrages éducatifs sur l'ensemble du territoire national, dans un contexte où l'accès aux supports pédagogiques demeure un facteur

déterminant pour la qualité du système éducatif. En soutenant un éditeur local, CDC-CI Capital contribue également au développement d'une filière nationale de production de contenus éducatifs et culturels.

Cette opération s'inscrit enfin dans la volonté de la filiale d'accompagner des entreprises ivoiriennes présentant un potentiel de croissance, tout en favorisant la création d'emplois et le développement de chaînes de valeur locales.

L'investissement réalisé dans Vallesse Éditions illustre la diversité des secteurs d'intervention de CDC-CI Capital. Au-delà des infrastructures, de l'industrie ou des services financiers, la filiale accompagne également des entreprises dont les activités produisent des retombées sociales importantes. En soutenant un acteur de l'édition scolaire, elle participe au renforcement d'une industrie locale de la connaissance, tout en démontrant que le capital-investissement peut également contribuer au développement du capital humain et à la consolidation de secteurs essentiels à la transformation économique du pays.

Narcisse ANGAN

CDC-CI Capital investit dans la structuration de l'écosystème des start-up



Le financement des jeunes entreprises ne dépend pas uniquement de la disponibilité des capitaux. Il repose également sur l'existence d'un écosystème capable de détecter, accompagner et préparer les entrepreneurs à la levée de fonds. C'est dans cette logique que CDC-CI Capital a lancé, en juin 2025, un programme de renforcement des capacités des Structures d'Appui à l'Entrepreneuriat (SAE), avec l'ambition de consolider les fondations de l'innovation en Côte d'Ivoire.

À l'issue d'un appel à candidatures ayant mobilisé 41 structures d'accompagnement et 129 experts, 14 dirigeants de SAE et 60 experts et mentors ont été retenus pour suivre

un parcours de formation assuré par Afric'Innov, réseau panafricain spécialisé dans le renforcement des incubateurs et accélérateurs d'entreprises. Les bénéficiaires ont été formés aux méthodes d'accompagnement des start-up, à la structuration des incubateurs, aux stratégies de mobilisation de ressources, à l'intégration des critères ESG ainsi qu'aux outils de financement et de mesure d'impact.

Cette initiative s'inscrit dans un programme plus large élaboré à partir d'un diagnostic de l'écosystème entrepreneurial réalisé en 2024. Celui-ci prévoit notamment l'accompagnement de 100 start-up à fort potentiel, la mise en place d'un dispositif d'amorçage, le renforcement des incubateurs, ainsi

que des immersions dans plusieurs écosystèmes internationaux de référence, notamment Station F en France, la Silicon Valley, la Corée du Sud et le Vietnam.

Au-delà de la formation, l'objectif est de doter les structures d'accompagnement des outils, des compétences et des moyens nécessaires pour professionnaliser leurs services et améliorer la qualité des projets présentés aux investisseurs. Une approche qui traduit la volonté de CDC-CI Capital d'intervenir en amont du financement, en renforçant l'ensemble de la chaîne de création des entreprises innovantes.

Les investisseurs le reconnaissent : la principale difficulté ne réside pas toujours dans le manque de capitaux, mais dans l'insuffisance de projets suffisamment structurés pour être financés. En investissant dans les incubateurs, les accélérateurs et les experts qui accompagnent les entrepreneurs, CDC-CI Capital agit sur l'un des maillons les plus déterminants de l'innovation. Cette démarche contribue à professionnaliser l'écosystème des start-up, à améliorer leur capacité à lever des fonds et, à terme, à faire émerger davantage d'entreprises innovantes capables de créer de la valeur, des emplois qualifiés et de nouvelles solutions pour l'économie ivoirienne.

Narcisse ANGAN

Les 8 premiers bénéficiaires ont été dévoilés en mai 2026 lors de la Foire nationale de l'emploi et du recrutement, traduisant la volonté de CDC-CI Capital d'intervenir dès les premières étapes du cycle de vie des entreprises innovantes afin d'accroître leurs chances de croissance et de pérennisation.

Un nouvel instrument de politique économique

Au-delà de ses investissements, CDC-CI Capital traduit une évolution plus profonde de la doctrine d'intervention de la CDC-CI.

L'institution ne se limite plus à gérer

des ressources longues ; elle cherche désormais à structurer un véritable marché du capital-investissement en Côte d'Ivoire, en apportant des fonds propres là où les financements demeurent insuffisants.

Cette logique rejoint celle observée dans plusieurs grandes Caisses des Dépôts à travers le monde : utiliser des ressources publiques de long terme pour attirer des investisseurs privés, partager le risque, soutenir l'innovation et accélérer l'émergence de nouveaux secteurs économiques.

En ce sens, CDC-CI Capital apparaît comme le prolongement opérationnel de la mission d'investisseur public de long terme confiée à la CDC-CI. Là

où la Caisse mobilise et sécurise les ressources, sa filiale les transforme en capital productif au service des entreprises. Une articulation qui fait progressivement de CDC-CI Capital l'un des principaux outils publics de renforcement des fonds propres des entreprises ivoiriennes et de soutien à la transformation structurelle de l'économie.

Dr Ange PONOU

Dettes : La Côte d'Ivoire classée en risque "faible" de surendettement, une première en Afrique subsaharienne



A l'issue d'un conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) qui s'est tenu le 24 juin 2026, la Côte d'Ivoire a été reclassée en risque « faible » de surendettement par le FMI, une première pour les économies d'Afrique subsaharienne, traduisant ainsi une amélioration notable de son profil de dette et de sa crédibilité financière.

Pour rappel, les institutions de Bretton Woods classifient le risque de surendettement en trois (03)

catégories (Faible, Modéré, Elevé). Cette classification repose sur une analyse de viabilité de la dette sur un horizon de vingt (20) ans mesurant la capacité des Etats à honorer leurs engagements financiers.

Cette décision historique du FMI et de la Banque mondiale intervient après plus d'une décennie de classement en risque « modéré », consécutive à l'atteinte en 2012 du Point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette reclassification

positionne la Côte d'Ivoire dans la catégorie risque « faible » jusque-là inédite en Afrique subsaharienne. Elle reflète notamment le passage de la capacité d'endettement du pays de « modérée » à « forte », avec des indicateurs largement au-dessus des seuils de viabilité.

Selon le FMI, cette amélioration qui intervient à la conclusion du programme économique et financier signé avec la Côte d'Ivoire il y a trois (03) ans, reflète « une gestion prudente de la dette par les autorités,

notamment des opérations de gestion de passif qui ont réduit le service de la dette à court terme et lissé le profil de remboursement, et un renforcement de la dynamique de la dette, soutenu par la consolidation budgétaire et un accroissement de la mobilisation des recettes dans le cadre des programmes appuyés par le FMI ».

Une trajectoire de dette désormais orientée à la baisse

Après plusieurs années de progression liée aux besoins de financement du développement et aux chocs extérieurs successifs, le ratio de dette publique a été ramené à 57,6 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2025 selon le rapport du FMI, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2024, marquant sa première réduction en proportion du PIB depuis plus de dix ans. Selon les projections de l'institution, la dette publique devrait poursuivre sa baisse pour s'établir autour de 45 % du PIB à l'horizon 2031.

Une gestion de la dette plus innovante et structurée

L'amélioration du profil de risque s'appuie sur le recours plus marqué à des instruments de financement diversifiés et moins onéreux tels que le Samourai bond et les facilités de financement durable adossées à des garanties.

Par ailleurs sur le marché financier régional, la Côte d'Ivoire bénéficie également de conditions de financement en nette amélioration. En effet, sur la base des rapports publiés par l'agence UMOA-Titres, la Côte d'Ivoire parvient à mobiliser des ressources de plus en plus longues tels que des Obligations assimilables du Trésor (OAT) de maturité 3, 5 et 7 ans, et ceux, malgré une réduction des taux d'intérêt offerts aux investisseurs depuis plus d'un an.



Un signal fort pour les investisseurs

Cette reclassification en risque « faible » constitue un signal supplémentaire pour les investisseurs et les agences de notation dans un contexte où ceux-ci se montrent de plus en plus exigeants vis-à-vis des économies émergentes.

Cette évolution positive devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un accès plus favorable aux marchés internationaux avec une réduction progressive de ses coûts de financement et d'un élargissement de sa base d'investisseurs.

Jean-Mermoz KONANDI

La bataille des ressources : Pourquoi les CDC africaines doivent sécuriser l'épargne publique ?



Dans un contexte de raréfaction des financements concessionnels, de tensions croissantes sur les marchés internationaux et d'explosion des besoins d'investissement, les Caisses des dépôts africaines cherchent désormais à sécuriser une ressource jugée stratégique : l'épargne domestique.

Dépôts réglementés, fonds dormants, consignations judiciaires, excédents de caisses de retraite, cautionnements ou encore épargne institutionnelle : partout sur le continent, les Caisses des dépôts veulent élargir leur capacité de collecte afin de devenir de véritables investisseurs publics de long terme capables de financer infrastructures, logement, industrie ou transition énergétique.

Cette bataille des ressources est aujourd'hui au cœur du repositionnement stratégique des

CDC africaines. Une montée en puissance des besoins de financement

Le sujet est devenu central à mesure que les États africains voient leurs marges budgétaires se réduire tandis que les besoins de financement explosent.

Dans un rapport publié en 2025, la Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (Ferdi) rappelle que les besoins liés aux infrastructures, aux transitions démographiques, énergétiques et climatiques dépassent largement les capacités budgétaires des États africains. Le rapport souligne que la mobilisation des ressources privées nationales devient désormais « une solution incontournable pour le financement du développement en Afrique ».

Dans cette architecture, les Caisses des dépôts apparaissent progressivement comme des instruments capables de transformer des ressources longues et souvent peu mobilisées en investissements productifs.

Le modèle repose sur un principe relativement simple : centraliser des ressources réglementées ou sécurisées afin de les réallouer vers des projets d'intérêt général ou de transformation économique.

Selon le Guide des Caisses de Dépôt publié par le Groupe Caisse des Dépôts français, ce qui différencie fondamentalement ces institutions des banques classiques est précisément « leur mission de collecte et de gestion de ressources financières réglementées (...) dans le but de les réallouer aux secteurs stratégiques pour le développement économique et social ».

Dépôts réglementés et fonds dormants : le nouveau gisement financier

Pour les CDC africaines, la priorité est désormais d'élargir la base des ressources mobilisables.

Lors de la 7^e Conférence internationale du Forum des Caisses de Dépôt organisée à Abidjan en 2023, la question de la mobilisation des ressources domestiques avait occupé une place centrale. Les discussions avaient notamment porté sur les consignations, les comptes inactifs, les fonds en déshérence, les dépôts de garantie, les excédents de gestion des organismes sociaux ou encore l'épargne réglementée.

L'enjeu est considérable. Dans de nombreux pays africains, des volumes importants de ressources restent fragmentés, peu productifs ou faiblement orientés vers le financement de long terme.

Les comptes dormants constituent notamment un sujet majeur. En France, par exemple, la Caisse des Dépôts centralise légalement certains comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance-vie non réclamés avant leur reversement éventuel à l'État après plusieurs décennies.

Plusieurs pays africains cherchent aujourd'hui à adapter ce modèle.

En Côte d'Ivoire, les textes régissant la CDC-CI prévoient déjà la possibilité de centraliser les fonds issus des comptes dormants transférés au Trésor, les fonds inactifs détenus par certaines institutions financières, les cautionnements, les dépôts judiciaires ainsi que plusieurs catégories de fonds publics ou mutualistes.

Les textes ivoiriens prévoient également que la CDC-CI puisse recevoir et gérer les dépôts des notaires, administrateurs judiciaires,

huissiers de justice ou encore certaines réserves de caisses de retraite.

Une bataille réglementaire encore inachevée

Mais dans la pratique, la mobilisation effective de ces ressources reste souvent partielle.

Plusieurs CDC africaines se heurtent encore à des résistances institutionnelles, à l'insuffisance des décrets d'application ou à l'absence de mécanismes réellement contraignants imposant la centralisation des fonds concernés.

Le sujet est particulièrement sensible lorsqu'il touche aux ressources détenues par certaines administrations publiques, organismes sociaux, professions juridiques ou établissements financiers.

Dans plusieurs pays, les CDC plaident désormais pour un renforcement du cadre réglementaire afin de sécuriser davantage les mécanismes de centralisation.

L'objectif est double : augmenter les capacités d'investissement des Caisses des dépôts tout en structurant des pools de capitaux domestiques capables de financer des projets de long terme dans des secteurs insuffisamment couverts par les marchés financiers traditionnels.

Car derrière cette bataille réglementaire se joue en réalité une question de souveraineté financière.

Vers des investisseurs publics africains de long terme

Le modèle des Caisses des dépôts connaît aujourd'hui une montée en puissance progressive en Afrique.

Du Maroc au Sénégal, en passant

par le Bénin, la Côte d'Ivoire ou la Mauritanie, plusieurs États cherchent à renforcer ces institutions afin d'en faire des instruments capables de soutenir les politiques publiques et le financement du développement.

Selon la Banque africaine de développement (BAD), les CDC jouent « un rôle unique » dans l'investissement de long terme grâce à leur capacité à mobiliser et sécuriser des ressources stables.

Le Forum des Caisses de Dépôt, créé en 2011, cherche précisément à promouvoir ce modèle sur le continent africain et à favoriser le partage d'expériences entre institutions membres.

L'ambition est désormais de faire émerger en Afrique des investisseurs publics capables de financer infrastructures, industrialisation, transition énergétique, logement social ou PME sans dépendre exclusivement des bailleurs internationaux ou des marchés extérieurs.

Mais pour y parvenir, les CDC africaines devront encore relever plusieurs défis : amélioration de la gouvernance, sécurisation réglementaire des ressources, renforcement de la crédibilité financière, gestion des risques et capacité à concilier rentabilité et missions d'intérêt général.

Car dans un continent confronté à un déficit massif de financement du développement, la bataille de l'épargne publique devient progressivement une bataille de puissance économique.

Jean-Mermoz KONANDI

CDC-CI : Les fondations d'un investisseur public de long terme



Pierre Ange Danho, Secrétaire général de la CDC-CI

Les investissements dans le logement, les infrastructures, les entreprises ou les zones industrielles constituent la partie la plus visible de l'action d'une Caisse des Dépôts. Ils ne représentent pourtant que l'aboutissement d'un processus beaucoup plus exigeant. Avant de financer l'économie, une telle institution doit d'abord construire les fondations de son propre modèle : inspirer confiance aux détenteurs de ressources, mettre en place une gouvernance robuste, maîtriser les risques et développer des partenariats capables de renforcer sa capacité d'intervention.

Six ans après sa création, la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) est engagée dans cette phase de consolidation. Si ses premiers investissements témoignent de son entrée progressive dans le paysage économique ivoirien,

l'institution poursuit en parallèle un travail plus discret mais déterminant : celui de bâtir un investisseur public de long terme capable de mobiliser davantage de ressources, d'attirer des co-investisseurs et d'accompagner les priorités du Plan national de développement.

À travers les témoignages de plusieurs de ses responsables, cet article revient sur les principaux leviers qui structurent cette montée en puissance : une gouvernance fondée sur la maîtrise des risques, une stratégie de partenariats au service de la mobilisation des ressources et une ambition d'investissement tournée vers les secteurs à fort impact économique et social.

Une institution ne se construit jamais seule

Contrairement à une banque commerciale, une Caisse des Dépôts évolue au croisement de multiples acteurs publics et privés. Son efficacité dépend autant de son cadre juridique que de sa capacité à fédérer un écosystème.

Pour Pierre Ange Danho, Secrétaire général de la CDC-CI, cette logique partenariale constitue l'un des fondements du modèle ivoirien : « Notre approche consiste à instaurer un climat de confiance qui s'appuie sur un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème. »

Cette stratégie dépasse largement la simple coopération institutionnelle. Elle répond à une nécessité économique : sans la confiance des détenteurs de ressources, une Caisse des Dépôts ne peut atteindre



Vos voyages méritent plus de privilèges.

Avec votre carte AFG, accédez à des avantages VISA exclusifs lors de vos achats dans les boutiques partenaires à l'international.



Scannez
pour en savoir plus



Serge Kouao, conseiller technique du Directeur général

la masse critique indispensable à son rôle d'investisseur public.

C'est dans cette logique que la CDC-CI a progressivement structuré un réseau de partenariats avec les institutions de prévoyance sociale, les concessionnaires de services publics, les professions juridiques, les autorités de régulation, les banques multilatérales de développement ainsi que les principales Caisses des Dépôts africaines et européennes. Cette ouverture lui permet non seulement de bénéficier des meilleures pratiques internationales, mais également de développer des opérations de cofinancement sur des projets structurants.

La gouvernance avant les milliards

L'autre enseignement commun aux grandes Caisses des Dépôts tient à la place centrale accordée à la gestion des risques. Là encore, la confiance ne repose pas sur une déclaration d'intention, mais sur des procédures,

des contrôles et une gouvernance capables de garantir la sécurité des ressources confiées.

Comme le rappelle Serge Kouao, conseiller technique du Directeur général, la CDC-CI s'est dotée d'une politique globale de maîtrise des risques couvrant l'ensemble du cycle de vie des ressources, depuis leur mobilisation jusqu'à leur restitution. « Tout ce dispositif de maîtrise des risques, adossé à une politique rigoureuse d'investissement, permet à la CDC-CI d'assurer une gestion sécurisée des ressources et de les restituer à bonne date » souligne-t-il. Cette culture prudentielle constitue l'une des principales spécificités des Caisses des Dépôts. Parce qu'elles interviennent avec des fonds qui ne leur appartiennent pas, elles doivent concilier deux impératifs souvent perçus comme contradictoires : préserver le capital tout en finançant des investissements de long terme.

Un investisseur au service des priorités nationales

Une fois cette crédibilité acquise, encore faut-il lui donner une traduction économique. Le nouveau plan stratégique 2026-2030 de la CDC-CI marque à cet égard une



Jean-François Kouadio, Directeur des Études, de la Planification et du Suivi-Évaluation

nouvelle étape. Son ambition est moins d'accroître la taille du bilan que d'amplifier l'impact de l'institution sur les priorités du Plan national de développement.

Pour Jean-François Kouadio, Directeur des Études, de la Planification et du Suivi-Évaluation, cette nouvelle feuille de route vise avant tout à renforcer la capacité de mobilisation des ressources longues afin d'investir davantage dans les projets d'intérêt général.

Les objectifs annoncés illustrent cette logique : contribuer à la réalisation de 4 000 logements, accompagner le développement de zones industrielles, faciliter le financement de 5 000 TPE et PME ou encore accélérer la transformation numérique et l'inclusion financière. L'enjeu n'est pas uniquement de financer des projets, mais de créer des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, conformément au rôle traditionnel des investisseurs publics de long terme.

Le logement, laboratoire d'un modèle

Le secteur immobilier illustre parfaitement cette approche.

Partout dans le monde, les grandes Caisses des Dépôts ont joué un rôle déterminant dans le développement du logement, qu'il s'agisse du logement social en France, des programmes urbains au Maroc ou des opérations d'aménagement conduites par d'autres investisseurs publics.

La CDC-CI s'inscrit dans cette continuité.

Pour Davy Yao, ingénieur Partenariats Public-Privé, la stratégie immobilière de l'institution dépasse largement la seule construction de logements. « La stratégie de la CDC-CI en matière

de logement couvre l'ensemble de



Davy Yao, ingénieur Partenariats Public-Privé

la chaîne de valeur immobilière, notamment l'aménagement foncier, le financement et le développement de programmes immobiliers structurants. »

Le projet Résidences Les Jardins d'Ahoué, lancé en 2024, en constitue la première illustration. Avec 1 410 logements, dont 60 % de logements sociaux, il répond à un besoin national tout en démontrant la capacité de la CDC-CI à structurer des opérations en partenariat avec des acteurs privés. Les futurs programmes de Bingerville, les opérations d'aménagement foncier et le développement d'immobilier tertiaire témoignent de cette volonté d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur.

L'épreuve du changement d'échelle

Six ans après sa création, la CDC-CI entre dans une phase où sa crédibilité

ne se mesurera plus seulement à sa capacité à centraliser des ressources ou à lancer des premiers projets. Elle sera jugée sur son aptitude à mobiliser davantage d'épargne longue, à attirer des co-investisseurs et à amplifier son effet de levier sur l'économie ivoirienne.

C'est précisément à cette aune que se mesure la réussite des grandes Caisses des Dépôts dans le monde : non à la seule taille de leur bilan, mais à leur capacité à transformer durablement des ressources nationales en investissements créateurs de croissance, d'emplois et de souveraineté économique. À cet égard, la CDC-CI semble désormais engagée dans un changement d'échelle qui dépasse la construction d'une institution pour participer à celle d'un véritable investisseur public stratégique.

Jean-Mermoz KONANDI

Notation financière : La Côte d'Ivoire se rapproche du très convoité "Investment Grade" après une nouvelle notation BB+ de l'agence japonaise JCR



La Côte d'Ivoire franchit une nouvelle étape dans son ascension sur les marchés financiers internationaux. L'agence japonaise Japan Credit Rating Agency (JCR) vient d'attribuer au pays la note BB+ assortie d'une perspective positive, rapprochant désormais Abidjan d'un seul cran du très recherché statut « Investment Grade », réservé aux emprunteurs considérés comme présentant un faible niveau de risque de crédit.

Au-delà du symbole, cette décision constitue un signal fort adressé aux investisseurs internationaux. Elle intervient quelques jours après que le FMI a reclassé le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire de « modéré » à « faible » et moins d'un

an après le relèvement de la notation souveraine du pays par Fitch Ratings, de BB- à BB avec perspective stable. L'enchaînement de ces évaluations favorables traduit une amélioration continue de la perception du risque souverain ivoirien par les principales institutions internationales.

Pour les autorités ivoiriennes, cette nouvelle reconnaissance conforte la stratégie engagée depuis plusieurs années pour renforcer la crédibilité financière du pays et diversifier ses sources de financement.

Pourquoi la note BB+ constitue une étape importante

Les agences de notation évaluent

la capacité d'un État à honorer ses engagements financiers. Plus la note est élevée, plus le risque perçu par les investisseurs est faible, ce qui permet généralement à un pays d'emprunter à des conditions plus avantageuses.

Avec BB+, la Côte d'Ivoire se situe désormais à une seule marche de la catégorie Investment Grade, qui regroupe les signatures souveraines jugées suffisamment solides pour attirer une large partie des investisseurs institutionnels internationaux, notamment les fonds de pension, les compagnies d'assurance et les fonds souverains, dont les règles de gestion limitent souvent les investissements dans les pays classés en catégorie spéculative.

L'obtention de ce statut constitue ainsi un objectif stratégique. Au-delà du prestige, elle permettrait au pays d'élargir considérablement sa base d'investisseurs, de renforcer son attractivité sur les marchés internationaux et, à terme, de réduire durablement son coût de financement.

Une économie jugée résiliente malgré un environnement mondial incertain

Pour justifier son appréciation, JCR met d'abord en avant la solidité des fondamentaux macroéconomiques

développement de l'industrie manufacturière, la montée en puissance de l'agro-transformation ainsi que la valorisation croissante des ressources minières et énergétiques. Autant de facteurs qui renforcent le potentiel de croissance du pays au-delà de ses secteurs traditionnels.

Une discipline budgétaire saluée

Autre élément déterminant dans l'analyse de JCR : la qualité de la gestion des finances publiques.

L'agence met en avant les progrès réalisés dans la mobilisation des

discipline budgétaire et poursuite des investissements publics indispensables à la transformation structurelle de l'économie.

Une gestion de la dette considérée comme l'un des principaux atouts

L'un des enseignements majeurs de cette notation concerne la qualité de la stratégie ivoirienne de gestion de la dette publique.

JCR relève l'amélioration progressive de la trajectoire d'endettement, avec un ratio dette publique/PIB passé de 59,5 % en 2024 à 57,1 % en 2025, puis



ivoiriens.

L'agence souligne que la Côte d'Ivoire continue d'afficher une croissance économique supérieure à 6 % par an, l'une des plus élevées du continent, malgré un contexte international marqué par les tensions géopolitiques, le ralentissement de l'économie mondiale et la volatilité des marchés financiers.

Cette résilience s'explique, selon l'agence, par la diversification progressive de l'économie, le

recettes fiscales. Le taux de pression fiscale est ainsi passé de 12,7 % du PIB en 2022 à 14,7 % en 2025 et devrait atteindre 14,9 % dès cette année, avant un objectif de 18 % à l'horizon 2030.

Parallèlement, les autorités ivoiriennes sont parvenues à ramener progressivement le déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2025, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA.

Pour l'agence japonaise, cette trajectoire traduit la capacité du gouvernement à concilier

attendu à 57 % en 2026.

L'agence souligne également la diversification des sources de financement, l'accès régulier du pays aux marchés internationaux ainsi que l'allongement progressif des maturités de la dette, autant d'éléments qui contribuent à réduire les risques de refinancement.

La stratégie de financement à moyen terme prévoit d'ailleurs de couvrir environ 60 % des besoins de financement sur le marché



Un signal positif envoyé aux investisseurs

Au-delà de la note elle-même, la perspective positive attribuée par JCR signifie que l'agence estime qu'une nouvelle amélioration est envisageable si la Côte d'Ivoire poursuit la trajectoire actuelle de ses réformes économiques et budgétaires. Cette appréciation renforce la crédibilité du pays auprès des investisseurs internationaux et pourrait favoriser un élargissement de la base d'investisseurs susceptibles de participer aux prochaines émissions souveraines ivoiriennes.

Surtout, elle rapproche un peu plus la Côte d'Ivoire du statut Investment Grade, considéré comme l'un des principaux marqueurs de confiance sur les marchés internationaux. Pour un pays engagé dans un vaste programme d'investissements en infrastructures, en énergie,

en transport et en industrialisation, cette évolution pourrait, à terme, se traduire par une réduction durable du coût de financement et un accès encore plus favorable aux capitaux internationaux.

En obtenant cette nouvelle reconnaissance de la part de la principale agence de notation japonaise, Abidjan consolide ainsi sa position parmi les signatures souveraines les mieux perçues d'Afrique subsaharienne et confirme sa stratégie de diversification vers les grands marchés financiers asiatiques, désormais appelés à jouer un rôle croissant dans le financement de son développement.

Pour rappel, JCR évalue des Etats et institutions de premiers plans comme l'Inde, la BAD, Afreximbank ou encore la BOAD.

Jean-Mermoz KONANDI

régional contre 40 % sur les marchés internationaux, afin de limiter l'exposition aux fluctuations des marchés extérieurs et de privilégier les ressources en monnaie locale.

Le pari asiatique commence à porter ses fruits

Cette notation revêt également une dimension stratégique particulière.

Elle intervient moins d'un an après l'émission du premier Samurai Bond souverain de la Côte d'Ivoire, réalisée en juillet 2025. Cette opération historique de 50 milliards de yens (environ 340 millions de dollars), assortie d'une maturité de dix ans et d'un coupon de 2,33 %, avait fait de la Côte d'Ivoire le premier Etat d'Afrique subsaharienne à accéder au marché obligataire japonais.

Au-delà des ressources mobilisées, cette émission avait permis au pays de se faire connaître d'un nouvel

univers d'investisseurs institutionnels asiatiques.

La notation attribuée aujourd'hui par JCR, première agence de notation du Japon et l'une des références majeures en Asie, prolonge cette stratégie en renforçant la visibilité et la crédibilité de la signature souveraine ivoirienne sur l'un des plus importants marchés financiers mondiaux.

Quelques mois après cette opération, la Côte d'Ivoire innovait également avec un prêt lié au développement durable de 433 millions d'euros, bénéficiant d'une structure inédite associant les garanties de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA). Cette opération, d'une maturité de quinze ans avec dix années de grâce, fait désormais référence auprès de plusieurs institutions financières internationales.



VOTRE VISITE TECHNIQUE,
C'EST MAYELIA !

Nous sommes tous responsables.

Adoptons les bons réflexes,
protégeons des vies sur
nos routes.



NOS SERVICES

- ✓ VISITE TECHNIQUE AUTOMOBILE
- ✓ DIAGNOSTIC TECHNIQUE
- ✓ VENTE DE VIGNETTES AUTO ET MOTO
- ✓ IDENTIFICATION VÉHICULES NEUFS-CIVIO

POUR PLUS D'INFORMATIONS

+225 27 21 35 39 39 / 07 05 39 39 39

www.mayelia.com ○○○○○



" La confiance est le principal actif d'une Caisse des Dépôts "

Maryse LOKOSSOU, Directrice générale de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin)



***E**n quelques années, la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin s'est imposée comme l'une des références du modèle des Caisses de Dépôts en Afrique, en démontrant qu'une institution publique de long terme peut rapidement devenir un acteur majeur du financement du développement lorsqu'elle s'appuie sur une gouvernance rigoureuse et une vision stratégique. Également présidente du Forum*

des Caisses de Dépôt, Maryse Lokossou livre sa lecture des grands défis auxquels sont confrontées ces institutions : mobilisation de l'épargne domestique, financement des infrastructures, coopération régionale et affirmation de la souveraineté financière africaine. Un entretien qui éclaire les conditions nécessaires à l'émergence de véritables investisseurs publics stratégiques sur le continent.

La CDC Bénin est souvent présentée comme l'une des expériences les plus réussies parmi les nouvelles Caisses des Dépôts africaines. Quels ont été les principaux leviers de cette réussite et dans quelle mesure l'engagement de l'État béninois a-t-il été déterminant dans la construction de ce modèle ?

Notre réussite repose d'abord sur la clarté de la vision. Dès sa création, la

CDC Bénin n'a pas été pensée comme un simple gestionnaire de ressources, mais comme un véritable outil de transformation économique au service des priorités nationales.

Le deuxième levier a été la qualité de la gouvernance. La confiance est le principal actif d'une Caisse des Dépôts. Nous avons donc accordé une attention particulière à la transparence, à la rigueur des processus, à la gestion prudente des ressources confiées et à la qualité de nos investissements.

" Dès sa création, la CDC Bénin n'a pas été pensée comme un simple gestionnaire de ressources, mais comme un véritable outil de transformation économique au service des priorités nationales. "

Enfin, nous avons fait le choix d'intervenir sur des projets structurants capables de générer un impact durable sur l'économie béninoise, notamment dans les infrastructures, l'industrie, le logement, le développement territorial et les secteurs créateurs d'emplois.

" La confiance est le principal actif d'une Caisse des Dépôts. "

En cinq ans, la CDC Bénin a mobilisé plus de 1 100 milliards FCFA de ressources et approuvé plus de 760 milliards FCFA de financements au profit de projets structurants. Ces résultats démontrent qu'une CDC jeune peut rapidement devenir un acteur majeur du financement du développement lorsqu'elle bénéficie d'une vision claire et d'une gouvernance rigoureuse.

" En cinq ans, la CDC

Bénin a mobilisé plus de 1 100 milliards FCFA de ressources et approuvé plus de 760 milliards FCFA de financements au profit de projets structurants. "

L'engagement de l'État béninois a été absolument déterminant. Une Caisse des Dépôts ne peut pleinement jouer son rôle sans un cadre institutionnel solide, une vision de long terme et une volonté politique constante. Le soutien des autorités a permis d'installer la confiance nécessaire au développement de l'institution et à la mobilisation des ressources.

" Une Caisse des Dépôts ne peut pleinement jouer son rôle sans un cadre institutionnel solide, une vision de long terme et une volonté politique constante. "

Quels enseignements les autres CDC africaines peuvent-elles tirer de cette expérience ?

Le principal enseignement est qu'une Caisse des Dépôts doit être pensée comme un investisseur de long terme et non comme un simple instrument financier.

Ensuite, il faut comprendre que la confiance institutionnelle se construit dans la durée. Elle repose sur une gouvernance exemplaire, des impacts concrets et une gestion prudente des ressources confiées.

Un autre enseignement important est qu'il ne faut pas attendre d'avoir des ressources très importantes pour agir. Les premières années doivent être mises à profit pour construire la crédibilité institutionnelle, car la confiance précède toujours la

mobilisation des ressources.

" Il est essentiel d'ancrer l'action de la CDC dans les priorités de développement du pays. "

Enfin, il est essentiel d'ancrer l'action de la CDC dans les priorités de développement du pays. Chaque institution doit trouver son propre modèle, mais toutes doivent répondre à la même question : comment transformer les ressources locales en investissements créateurs de valeur pour les générations futures ?

Quels ont été les choix stratégiques les plus déterminants dans la montée en puissance de la CDC Bénin ?

Nous avons fait plusieurs choix structurants.

D'abord, concentrer nos interventions sur des secteurs à fort effet d'entraînement économique. Ensuite, développer des partenariats avec des institutions nationales et internationales afin de renforcer nos capacités d'intervention et accroître l'effet de levier de nos investissements. Nous avons également accordé une grande importance à l'innovation financière afin d'identifier de nouveaux mécanismes de mobilisation de ressources et de financement du développement.

Enfin, nous avons privilégié une logique d'impact mesurable, avec une attention particulière portée à la création d'emplois, à l'industrialisation et au développement local.

" C'est précisément cette complémentarité entre intérêt général et discipline financière qui constitue la valeur ajoutée des CDC. "

Nous avons également fait le choix d'assumer pleinement notre rôle d'investisseur d'intérêt général en intervenant là où le marché seul ne pouvait pas répondre aux besoins de financement de long terme. C'est précisément cette complémentarité entre intérêt général et discipline financière qui constitue la valeur ajoutée des CDC.

La bataille des ressources est aujourd'hui au cœur des préoccupations des CDC africaines. Quels sont selon vous les principaux gisements de fonds encore insuffisamment mobilisés ?

La réalité est qu'aucune de ces ressources ne doit être négligée. Les fonds dormants et les consignations constituent souvent un potentiel important qui demeure sous-exploité dans plusieurs pays.

L'épargne retraite et l'épargne institutionnelle représentent également des leviers considérables pour financer des investissements de long terme, à condition de disposer d'un cadre prudentiel adapté.

" Les fonds dormants et les consignations constituent souvent un potentiel important qui demeure sous-exploité dans plusieurs pays. "

Mais s'il y a aujourd'hui un gisement qui mérite une attention particulière, c'est celui de l'épargne de la diaspora africaine. Chaque année, les Africains de l'extérieur transfèrent plusieurs dizaines de milliards de dollars vers leurs pays d'origine.

Une grande partie de ces ressources est destinée à la consommation courante ou à des projets familiaux, ce qui est parfaitement légitime. Toutefois, nous devons aussi créer des mécanismes permettant à ceux qui le souhaitent d'investir dans le développement économique de leur pays de manière

sécurisée, transparente et rentable.

" S'il y a aujourd'hui un gisement qui mérite une attention particulière, c'est celui de l'épargne de la diaspora africaine. "

Les CDC ont un rôle naturel à jouer dans cette dynamique. Grâce à leur horizon d'investissement de long terme et à leur mission d'intérêt général, elles peuvent servir de passerelle entre l'épargne de la diaspora et les grands projets structurants dont nos économies ont besoin.

À terme, nous devons passer d'une logique de transfert à une logique d'investissement de la diaspora.

Plus largement, je suis convaincue que le financement du développement africain passera d'abord par notre capacité collective à mieux mobiliser l'épargne africaine, qu'elle soit locale ou issue de notre diaspora. C'est l'un des grands enjeux de souveraineté économique pour notre continent.

Faut-il aller vers des dispositifs réglementaires plus contraignants afin de sécuriser davantage les ressources destinées aux CDC ?

Je parlerais davantage de dispositifs adaptés que de dispositifs contraignants.

L'objectif n'est pas de créer des rigidités inutiles mais d'instaurer des mécanismes qui garantissent la stabilité des ressources confiées aux CDC tout en préservant la confiance des déposants.

Les expériences internationales montrent que lorsque le cadre réglementaire est clair, prévisible et cohérent, les CDC disposent des moyens nécessaires pour remplir pleinement leur mission de financement du développement.

L'enjeu est donc moins celui de la contrainte que celui de la cohérence

et de la sécurité juridique.

Quelles sont vos relations avec les CDC de la zone UEMOA, en particulier la CDC Côte d'Ivoire ?

Nos relations sont excellentes et reposent sur un esprit de coopération, de solidarité institutionnelle et de partage d'expériences.

La CDC Bénin est convaincue que les défis auxquels nous faisons face sont largement communs. Nous avons donc tout intérêt à mutualiser nos connaissances, partager les bonnes pratiques et développer des initiatives conjointes.

Avec la CDC Côte d'Ivoire notamment, nous entretenons un dialogue régulier. Sa montée en puissance constitue une excellente nouvelle non seulement pour la Côte d'Ivoire mais également pour l'ensemble de l'écosystème des CDC africaines.

Plus nos institutions seront fortes, plus nous serons capables de mobiliser des ressources africaines au service du développement du continent.

Vous présidez aujourd'hui le Forum des Caisses de Dépôt. Quelle ambition portez-vous pour cette organisation ?

Notre ambition est de faire du Forum un véritable catalyseur d'actions collectives au service du développement africain.

Nous souhaitons renforcer la coopération technique entre les membres, développer des instruments financiers innovants communs, favoriser le partage d'expériences et renforcer les partenariats avec les banques multilatérales de développement.

" Le Forum doit devenir une plateforme capable de transformer les défis communs des CDC en solutions concrètes et opérationnelles. "



Pour la période 2026-2028, notre feuille de route s'articule autour de cinq priorités : renforcer la coopération entre les CDC, développer des instruments financiers communs, promouvoir le leadership féminin et la responsabilité sociétale, accélérer les transitions économiques et climatiques et positionner davantage les CDC comme des acteurs centraux du financement du développement africain.

Le Forum doit devenir une plateforme capable de transformer les défis communs des CDC en solutions concrètes et opérationnelles.

Quelles sont aujourd'hui les principales attentes des CDC membres du Forum ?

Les attentes s'articulent autour de trois grands sujets.

La première concerne l'accès aux ressources et aux mécanismes innovants de financement.

La deuxième porte sur le renforcement des capacités techniques et le partage d'expertise.

Enfin, les membres souhaitent renforcer leur capacité d'influence auprès des partenaires financiers

internationaux afin de mieux faire reconnaître le rôle stratégique des CDC dans le financement du développement.

" Au fond, la réussite d'une Caisse des Dépôts repose sur une équation simple: confiance, vision de long terme et impact. "

Ils souhaitent également disposer



d'une voix collective plus forte dans les grands débats internationaux sur le financement du développement, la mobilisation des ressources domestiques et la transition climatique.

Si vous deviez identifier les trois conditions indispensables à la réussite d'une Caisse des Dépôts en Afrique, lesquelles citeriez-vous ?

Il faut toujours partir d'une

gouvernance irréprochable. Sans confiance, aucune CDC ne peut remplir sa mission.

La deuxième condition est la capacité à mobiliser durablement des ressources de long terme. Les CDC ont besoin de ressources stables pour financer des investissements structurants.

La troisième est l'alignement stratégique avec les priorités nationales de développement. Une

CDC performante est une institution qui contribue concrètement à la transformation économique et sociale de son pays.

Au fond, la réussite d'une Caisse des Dépôts repose sur une équation simple : confiance, vision de long terme et impact.

Jean-Mermoz KONANDI



dentsu

SOYEZ SEREINS, NOS EXPERTS FONT GRANDIR VOTRE PATRIMOINE

Diversifiez votre portefeuille et avancez sereinement vers vos objectifs d'investissement financiers, avec nos **Fonds Communs de Placement**.

Pour plus d'informations, nos experts des marchés financiers se tiennent à votre écoute au **27 20 20 73 01**.



IDE en Afrique : La Côte d'Ivoire, seul pays de la zone franc à intégrer le top 10 des destinations les plus attractives en 2025



Quand une entreprise étrangère décide de construire une usine au Ghana, de racheter des parts dans une mine guinéenne ou de financer un projet gazier au Mozambique, elle ne se contente pas d'apporter des capitaux. Elle crée des emplois, transfère des compétences et s'inscrit dans la durée. C'est le principe de l'investissement direct étranger (IDE), un engagement de long terme dans l'économie d'un pays. Et selon le World Investment Report 2025 de la CNUCED, en Afrique, ces flux continuent de remodeler la carte de l'attractivité, confirmant la place de certains marchés tout en révélant l'émergence de nouvelles destinations.

Parmi les dix pays qui ont capté le plus d'IDE sur le continent en 2025, quatre d'entre eux viennent d'Afrique de l'Ouest : la Guinée, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Quatre trajectoires bien différentes, mais un même signal envoyé aux investisseurs internationaux.

La Guinée signe à elle seule la performance la plus spectaculaire de tout le continent. Le pays a vu ses IDE bondir de 4 549 % en un an, pour atteindre 7,76 milliards de dollars, une progression qui n'a pas d'équivalent en Afrique. Derrière cette envolée se cache surtout un immense chantier, celui de Simandou, l'un des plus vastes gisements de minerai de fer encore inexploités au monde, dont le développement mobilise des investissements colossaux de la part d'opérateurs internationaux. Le sous-sol guinéen est ainsi devenu, en quelques mois, l'un des aimants à capitaux les plus puissants d'Afrique.

Le Nigeria signe, lui, le rebond spectaculaire parmi les économies déjà installées de la sous-région, avec 4,01 milliards de dollars captés, soit une progression de 148 % en un an. Un signal fort pour la première économie d'Afrique de l'Ouest, porté notamment par ses secteurs pétrolier, gazier et technologique. La

Côte d'Ivoire confirme quant à elle sa capacité à diversifier ses moteurs de croissance, avec 2,03 milliards de dollars enregistrés, en progression de 37 %, portée par le dynamisme de son économie régionale. Le Ghana referme ce quatuor avec 1,91 milliard de dollars et une hausse plus modeste de 8 %, mais confirme que la sous-région ouest-africaine, dans son ensemble, conserve un pouvoir d'attraction réel auprès des investisseurs internationaux.

Mais ce quatuor ouest-africain ne représente qu'une partie d'un classement continental où d'autres pays affichent des trajectoires tout aussi marquantes.

L'Égypte illustre bien cette idée de puissance installée. Avec 15,45 milliards de dollars captés sur l'année, le pays reste, et de très loin, la destination préférée des investisseurs sur le continent, porté par ses grands chantiers énergétiques et immobiliers

et par sa position de carrefour entre l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient. Mais ce chiffre impressionnant cache un repli sévère de 67 % par rapport à 2024, une année qui avait été exceptionnelle en raison de méga-transactions ponctuelles. Le géant égyptien redescend donc, sans pour autant perdre sa couronne.

Guinée, le Mozambique montre qu'un sous-sol riche, associé à des projets d'envergure, peut transformer en profondeur l'attractivité d'un pays aux yeux des investisseurs étrangers.

Un peu plus au nord-est, l'Éthiopie affiche une trajectoire plus modérée, avec 3,80 milliards de dollars et un léger

milliards de dollars et une progression modeste de 8 %, preuve que l'Afrique de l'Est cultive une forme de régularité qui séduit sur la durée plutôt que par à-coups spectaculaires.

Le Maroc, de son côté, suit une trajectoire tout aussi encourageante que celle du Nigeria, avec 3,34

milliards de dollars et une hausse de 91 %, confirmant sa montée en puissance comme plateforme industrielle et logistique entre l'Afrique et l'Europe. Le Kenya poursuit quant à lui une trajectoire plus structurelle, avec 3,20 milliards de dollars et une hausse de 38 %, continuant de s'imposer comme un pôle technologique et financier incontournable en Afrique de l'Est, loin d'une simple dépendance aux matières premières.

Au fil de ces dix trajectoires, un même fil conducteur finit par se dessiner. Les capitaux étrangers vont là où ils trouvent des ressources à exploiter, des marchés à conquérir ou des signaux de confiance retrouvée. L'Afrique de 2025 n'est

donc pas un bloc uniforme, mais une mosaïque de pays qui, chacun à sa manière, cherche à convaincre le reste du monde qu'il vaut la peine d'y investir durablement.



Le Mozambique illustre à son tour cette logique des ressources naturelles qui attirent les capitaux, avec 5,69 milliards de dollars enregistrés, en hausse de 60 %, largement portés par les grands projets gaziers qui structurent l'économie du pays. Comme la

recul de 5 %. Le pays reste néanmoins une valeur sûre pour les investisseurs, confirmant que la région est-africaine, dans son ensemble, continue de peser sur l'échiquier continental. Son voisin l'Ouganda s'inscrit dans la même dynamique de stabilité, avec 3,36

TRIBUNE



Images générées par l'IA

Des lois aux ressources : Le défi de l'effectivité des Caisses de Dépôts

Créer une Caisse des Dépôts ne suffit pas. Encore faut-il lui permettre d'exercer pleinement les missions que la loi lui confie.

La création d'une Caisse des Dépôts constitue souvent un acte politique fort. Elle traduit la volonté d'un État de se doter d'un investisseur public capable de mobiliser des ressources domestiques pour financer les infrastructures, le logement, les entreprises ou la transition énergétique. Mais entre l'adoption d'une loi et l'émergence d'un véritable investisseur institutionnel, une étape décisive est parfois sous-estimée : l'application effective des mécanismes de centralisation des ressources.

Dans de nombreux pays, les textes fondateurs identifient les catégories de fonds appelées à être confiées aux Caisses de Dépôts : consignations judiciaires, dépôts des professions réglementées, garanties, fonds en déshérence ou encore certaines ressources publiques. Pourtant, la capacité réelle des Caisses à mobiliser ces ressources dépend moins de leur inscription dans la loi que de leur mise en œuvre concrète. Dans son rapport « Le rôle des Caisses de dépôt dans la mobilisation des ressources privées nationales pour le financement du développement », publié

en décembre 2025, le FERDI souligne que l'effectivité de la mobilisation des ressources constitue aujourd'hui l'un des principaux défis des jeunes Caisses africaines.

Une loi n'a de valeur économique que lorsqu'elle est appliquée

Le modèle des Caisses de Dépôts repose sur une logique simple : des ressources stables sont centralisées, sécurisées puis transformées en financements de long terme. Si l'un de ces maillons fait défaut, l'ensemble du modèle perd en efficacité.

Or, dans plusieurs pays africains, les difficultés ne proviennent pas nécessairement de l'absence de cadre juridique. Elles tiennent davantage à son application. Des retards dans les textes d'application, des procédures encore incomplètes, des pratiques anciennes qui perdurent ou des résistances de certains détenteurs de fonds peuvent ralentir la centralisation effective des ressources pourtant prévues par la loi.

Ces résistances ne sont pas anodines. Elles réduisent progressivement la capacité des Caisses à constituer une base de ressources suffisamment importante pour accompagner les politiques publiques dans la durée.

La centralisation n'est pas une contrainte administrative

Réduire la centralisation des ressources à une obligation réglementaire serait une erreur d'analyse.

Son objectif n'est pas de concentrer des fonds pour le principe, mais de leur offrir un cadre de protection homogène et de permettre leur mobilisation au service de l'économie, dans le respect permanent des droits des déposants.

Les modèles les plus aboutis montrent que cette centralisation constitue le socle de la capacité d'investissement des Caisses de Dépôts. Elle permet de transformer des ressources dispersées et souvent peu productives en un capital patient finançant des projets dont les

retombées économiques s'inscrivent sur plusieurs décennies.

Le rôle décisif de l'État

C'est ici que la responsabilité de l'État devient centrale.

Créer une Caisse des Dépôts revient à lui confier une mission d'intérêt général. Mais cette mission ne peut être pleinement exercée que si les pouvoirs publics veillent également à la bonne exécution des dispositifs qu'ils ont eux-mêmes instaurés. Autrement dit, l'État n'est pas seulement le législateur qui crée la Caisse ; il est aussi le garant du fonctionnement effectif de l'écosystème juridique qui l'entoure.

Cela implique notamment de publier les textes d'application lorsque cela est nécessaire, de clarifier les obligations des différentes parties prenantes, de renforcer les mécanismes de contrôle, de moderniser les circuits de consignation et d'assurer une coordination permanente avec les professions réglementées et les institutions concernées.

L'expérience internationale montre que la montée en puissance des grandes Caisses de Dépôts s'est toujours accompagnée d'un engagement durable des pouvoirs publics pour assurer l'effectivité de ces mécanismes.

Construire la confiance pour lever les résistances

L'application de la loi ne peut toutefois reposer uniquement sur des mécanismes coercitifs.

Les réticences observées dans certains pays traduisent parfois des préoccupations légitimes liées à la sécurité des fonds, à la rapidité des restitutions ou à la transparence des procédures.

C'est pourquoi la gouvernance constitue le second pilier du modèle. Plus une Caisse démontre sa capacité à protéger les ressources qui lui sont confiées, à gérer les risques avec rigueur et à assurer une restitution irréprochable des fonds, plus elle renforce la confiance de ses partenaires. Cette crédibilité facilite ensuite l'application des mécanismes de centralisation prévus par les textes.

La confiance et l'effectivité du droit se renforcent ainsi mutuellement.



Une question de souveraineté financière

Ce débat dépasse largement les Caisses de Dépôts.

Dans un contexte où les États africains cherchent à mobiliser davantage de ressources domestiques pour financer leur développement, la pleine application des dispositifs de centralisation devient un enjeu de politique économique.

Chaque ressource qui échappe durablement aux circuits prévus par la loi représente une capacité d'investissement

qui ne peut être mobilisée au bénéfice des infrastructures, du logement, des PME ou de la transition énergétique.

À l'inverse, lorsque les mécanismes fonctionnent pleinement, les Caisses de Dépôts disposent des moyens nécessaires pour jouer le rôle que les États leur ont assigné : transformer une épargne protégée en investissements de long terme au service de l'intérêt général.

Jean-Mermoz KONANDI

Commerce intra-africain : Ces pays qui tirent les échanges sur le continent



Le commerce entre pays africains a franchi un nouveau cap en 2025. Portés par l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), les échanges intra-africains se sont consolidés de 13,1% pour atteindre 178,8 milliards de dollars. Si l'Afrique du Sud demeure de loin le principal moteur de cette dynamique, le Ghana s'impose désormais comme la deuxième puissance commerciale du continent, devant l'Égypte, tandis que la Côte d'Ivoire confirme sa place parmi les 10 premiers exportateurs africains..

Le commerce intra-africain poursuit son changement d'échelle. Les échanges entre pays africains ont atteint 178,8 milliards de dollars en 2025, contre 158,1 milliards un an plus tôt, soit une progression de 13,1%, près de 4 fois supérieure à celle enregistrée en 2024 (3,6%), selon les dernières données publiées par Afreximbank.

Cette accélération reflète les premiers effets tangibles de la ZLECAf, soutenus par une forte augmentation des échanges dans plusieurs économies, notamment le Ghana, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et l'Angola.

L'Afrique du Sud reste la locomotive du commerce africain

Avec 32 milliards de dollars d'exportations intra-africaines, l'Afrique du Sud conserve largement sa première place. Le pays représente à lui seul 27% des exportations africaines vers le continent et affiche un important excédent commercial régional, ses exportations étant près de 3 fois supérieures à ses importations intra-africaines, limitées à 12 milliards de dollars.

Afreximbank souligne que Pretoria "continue de renforcer sa position de principal acteur du commerce intra-africain", grâce à l'essor de ses

échanges préférentiels dans le cadre de la ZLECAf et à la diversification de ses exportations vers des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment les machines, les équipements électriques, les produits chimiques et les denrées alimentaires transformées.

Le Ghana et la RDC tirent la croissance

La principale surprise du classement provient du Ghana, qui s'impose au 2e rang avec 14 milliards de dollars d'exportations intra-africaines, soit une forte hausse de 70%, la plus importante du Top 10. Le pays s'affirme comme un hub commercial régional grâce à ses exportations d'or, de pâte de cacao, de noix de cajou, de produits pétroliers raffinés et de produits plastiques.

La République démocratique du Congo confirme également sa montée en puissance. Ses exportations vers le continent atteignent 6 milliards de dollars, en croissance de 24%,

portées par les expéditions de cuivre et de cobalt ainsi que par le développement du corridor de Lobito, appelé à fluidifier les flux commerciaux régionaux.

L'Égypte complète le podium avec 9 milliards de dollars d'exportations, soutenue par ses investissements dans les infrastructures logistiques et les corridors transsahariens destinés à renforcer les échanges entre l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale et le reste du continent.

La Côte d'Ivoire confirme son statut de plateforme régionale

Classée 6e, la Côte d'Ivoire enregistre 5 milliards de dollars d'exportations intra-africaines, soit environ 5% des exportations africaines vers le continent, pour 4 milliards de dollars d'importations.

Le pays consolide ainsi son rôle de plateforme commerciale en Afrique de l'Ouest, porté par ses exportations de produits agricoles transformés, de produits pétroliers raffinés et de biens manufacturés destinés principalement aux marchés régionaux.

À l'inverse, le Nigeria recule avec une contraction de 7% de ses exportations intra-africaines. Malgré cette baisse, Afreximbank estime que le pays "intensifie son orientation vers le

marché africain", notamment grâce à l'adoption de nouveaux mécanismes tarifaires dans le cadre de la ZLECAf et au lancement de corridors aériens de fret vers l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

La ZLECAf accélère l'intégration commerciale

Au-delà des performances nationales, Afreximbank estime que "la mise en œuvre de la ZLECAf continue de transformer le commerce africain". La banque met en avant les avancées réalisées sur les règles d'origine, la baisse progressive des barrières tarifaires, l'amélioration des

infrastructures logistiques et l'accès accru au financement du commerce.

L'institution rappelle également son rôle central dans cette dynamique, notamment à travers l'organisation de la Foire commerciale intra-africaine (IATF) de 2025 à Alger et le renforcement de ses programmes de financement des PME, considérées comme un levier essentiel pour approfondir les chaînes de valeur régionales et accroître durablement les échanges entre économies africaines.

Dr Ange PONOU



CDG Maroc : Comment une caisse de dépôts est devenue l'un des architectes de la transformation économique du Royaume ?



Adnane El Fassi, Directeur du Pôle Coopération et Affaires Internationales du Groupe CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc)

Première institution de ce type créée au sud de la Méditerranée, la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc (CDG) a progressivement dépassé sa mission originelle de protection de l'épargne réglementée pour devenir l'un des principaux investisseurs institutionnels du pays. Infrastructures, développement urbain, tourisme, industrie, marchés de capitaux, retraites et prévoyance : son parcours illustre la capacité d'une caisse de dépôt à convertir des ressources longues en transformation économique. Un parcours que Adnane El Fassi, Directeur du Pôle Coopération et Affaires Internationales du Groupe CDG, par ailleurs Secrétaire Général du Forum des Caisses de Dépôt, a bien voulu partager à la faveur d'un

entretien avec Sika Finance.

La trajectoire de la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc repose sur une équation simple, mais déterminante pour toute économie en développement : la croissance exige des investissements, et les investissements nécessitent une épargne de long terme. C'est autour de cette articulation que la CDG a construit, depuis plus de six décennies, un modèle singulier associant protection des fonds réglementés, financement de l'économie et accompagnement des politiques publiques.

Pour Adnane El Fassi, la collecte et la transformation de l'épargne longue constituent le cœur même de l'activité d'une caisse de dépôt. « Tous les pays qui créent de la croissance

sont en phase d'investissement et ont besoin d'une épargne de long terme pour la création de valeur », rappelle-t-il. Infrastructures, développement urbain, logement, industrie ou logistique exigent en effet des capitaux capables de s'engager sur des horizons que les circuits classiques de financement couvrent difficilement.

La spécificité du modèle marocain réside précisément dans sa capacité à mobiliser cette ressource, à la protéger, puis à en transformer la partie stable en financements durables au service de l'économie réelle.

De l'épargne réglementée au capital patient

La CDG a été créée pour regrouper des fonds d'origines diverses, en garantir

la sécurité et les utiliser à des fins d'investissement. Elle se situe ainsi à la croisée de deux responsabilités: celle de tiers de confiance et celle d'investisseur de long terme.

Son socle financier repose sur plusieurs catégories de ressources réglementées. Il comprend notamment les consignations administratives et judiciaires, les cautionnements, les fonds confiés par les professions juridiques – notaires, tribunaux, barreaux et avocats –, les réserves de la Caisse nationale de sécurité sociale ainsi que les fonds de la Caisse d'Épargne Nationale collectés à travers le réseau d'Al Barid Bank.

« La mobilisation, la protection et la gestion des fonds d'épargne réglementée sont des axes stratégiques de l'action menée depuis toujours par la CDG », souligne Adnane El Fassi. L'institution assure ainsi la conservation et la restitution de ressources appartenant à des personnes physiques, à des entreprises ou à des organismes publics, tout en veillant à leur sécurité, à leur liquidité et à leur rentabilité.

Cette exigence prudentielle est fondamentale. La CDG ne peut mobiliser ces fonds au service de l'économie qu'à condition de préserver en permanence sa capacité à les restituer. Elle est donc devenue, selon Adnane El Fassi, « le principal instrument de transformation de l'épargne liquide en concours à long terme », une fonction qui lui confère une place particulière dans le système financier marocain.

La prévoyance sociale, autre pilier du modèle

Le rôle de la CDG ne se limite pas aux consignations et aux dépôts réglementés. La retraite et la prévoyance sociale constituent également l'une de ses missions historiques.

À travers la Caisse nationale de retraites et d'assurances et le Régime collectif d'allocation de retraite, le groupe contribue au développement

et à l'extension de la couverture sociale. Il intervient notamment dans la conception de produits adaptés à différentes catégories socioprofessionnelles, avec l'objectif d'élargir la protection aux populations encore insuffisamment couvertes.

Pour Adnane El Fassi, cette dimension sociale est inséparable de la vocation économique de la CDG. La protection contre les risques liés à l'âge, à la maladie ou au handicap ne relève pas seulement d'une mission de solidarité: elle contribue aussi à structurer une épargne longue et stable, mobilisable dans le respect d'une gestion prudentielle.

La CDG est ainsi à la fois gestionnaire de ressources réglementées, acteur de la prévoyance et conseiller des pouvoirs publics dans la construction du système marocain de sécurité sociale.

Une institution au rythme de l'histoire économique du Maroc

La montée en puissance de la CDG s'est opérée parallèlement aux grandes étapes de modernisation du Royaume. Selon Adnane El Fassi, l'histoire économique du Maroc indépendant peut être lue à travers plusieurs phases auxquelles la Caisse a pris part, tantôt pour exécuter les orientations publiques, tantôt pour accompagner, soutenir ou impulser de nouvelles dynamiques.

Dès les années 1960, elle participe au processus de marocanisation de l'économie. À une époque où les capacités d'investissement nationales restent encore limitées, la CDG contribue à renforcer l'ancrage local de plusieurs secteurs et à faire émerger de nouveaux acteurs.

Elle s'engage ensuite dans des activités nécessitant des capitaux importants et des horizons longs : construction d'hôtels, aménagement de zones urbaines et touristiques, développement de zones industrielles, habitat social, renouvellement urbain, infrastructures logistiques ou équipements structurants.

Cette stratégie répond à une logique constante : intervenir dans des domaines essentiels au développement du Royaume, mais encore insuffisamment couverts par le secteur privé.

Du Plan Azur à Tanger Med

Au fil des décennies, la CDG est devenue un acteur majeur de plusieurs grandes politiques sectorielles marocaines.

Dans le tourisme, elle participe au développement de stations dans le cadre du Plan Azur. Dans l'industrie, elle accompagne la création de business parks, de zones industrielles et de plateformes liées au Plan Émergence. Elle contribue également au développement d'agropoles, de parcs d'offshoring et de projets tournés vers les secteurs exportateurs. Son rôle s'étend aux infrastructures stratégiques. Adnane El Fassi cite notamment Tanger Med, devenu l'un des principaux complexes portuaires et logistiques du continent, ainsi que le développement de l'industrie automobile. Dans ces opérations, la CDG intervient comme investisseur institutionnel, partenaire des pouvoirs publics et catalyseur de capitaux privés, nationaux ou étrangers.

Elle a également accompagné la création de nouveaux pôles urbains, notamment Zenata, ainsi que le développement de territoires régionaux tels qu'Oujda, Nador, Boujdour, Saïdia, Al Hoceïma ou Tétouan.

La Caisse n'agit donc pas uniquement projet par projet. Elle participe à la structuration d'écosystèmes territoriaux combinant infrastructures, activités productives, urbanisation et services. Son rôle consiste à préparer les conditions d'une attractivité durable, avant même que l'investissement privé ne puisse intervenir à grande échelle.

Amorcer les secteurs que le marché ne finance pas encore

Cette fonction d'amorçage est au

centre du modèle décrit par Adnane El Fassi. La CDG peut intervenir dans des secteurs à fort potentiel, mais encore insuffisamment matures ou jugés trop risqués par les investisseurs privés.

Le groupe a ainsi contribué au développement d'outils de financement tels que les fonds de capital-risque, destinés à la création et à l'accompagnement d'entreprises innovantes. Il soutient également les startups et les secteurs présentant un potentiel de croissance ou d'exportation.

« Le Groupe s'est positionné comme un catalyseur de l'investissement, pouvant assumer le rôle de précurseur et d'amorçage dans des secteurs porteurs à encourager, mais qui n'attirent pas encore les investisseurs privés », explique Adnane El Fassi.

La CDG n'a donc pas vocation à occuper durablement tout l'espace. Elle intervient lorsque le marché ne dispose pas encore de la profondeur, de l'expertise ou de l'appétit nécessaires, avec l'objectif de faire émerger des actifs, des entreprises ou des filières capables d'attirer ensuite d'autres investisseurs.

Un acteur structurant des marchés de capitaux

Cette logique s'observe également sur les marchés financiers. Depuis sa création, la CDG a participé à leur lancement, à leur promotion et à leur animation. Elle demeure l'un des principaux investisseurs institutionnels de la place marocaine et joue un rôle important dans la liquidité et la profondeur du marché.

La stabilité de ses ressources lui permet d'intervenir sur des horizons plus longs et de contribuer au développement de nouveaux instruments financiers. Cette présence soutient le financement des entreprises, facilite la mobilisation du capital national et renforce progressivement l'architecture financière du Royaume.

La CDG exerce ainsi plusieurs métiers complémentaires : gestion de l'épargne réglementée, investissement institutionnel, capital-investissement, aménagement territorial, prévoyance, finance, banque et assurance. Cette diversité ne signifie pas une dispersion de son modèle. Elle traduit plutôt la capacité de l'institution à décliner une même mission – la transformation de ressources longues en actifs utiles – selon les besoins successifs de l'économie marocaine.

L'équilibre entre intérêt général et discipline financière

L'expansion de la CDG s'inscrit néanmoins dans un cadre de risque précis. La nature des fonds qu'elle gère lui impose de concilier l'intérêt général avec des objectifs stricts de solvabilité, de liquidité et d'équilibre bilanciel.

Adnane El Fassi insiste sur cette contrainte : le rôle de précurseur ne peut être exercé qu'à l'intérieur de limites de risque définies. La CDG doit pouvoir soutenir des projets complexes ou intervenir dans des secteurs émergents sans compromettre la sécurité des ressources confiées.

Cette discipline distingue l'investisseur public stratégique d'un simple opérateur budgétaire. La Caisse ne finance pas exclusivement parce qu'un projet répond à une priorité publique ; elle doit également s'assurer de sa viabilité, de la qualité de son montage, de son impact économique et de la soutenabilité de son exposition.

C'est cette combinaison entre patience, prudence et utilité collective qui a permis à l'institution de traverser plusieurs cycles économiques et d'adapter ses interventions aux besoins du Royaume.

L'expérience marocaine comme référence africaine

La trajectoire de la CDG offre plusieurs enseignements aux caisses de dépôt africaines plus récentes.

Le premier est que la puissance d'une telle institution se construit d'abord sur la stabilité de ses ressources et la confiance accordée à leur gestion. Sans consignations effectivement centralisées, sans dépôts réglementés et sans gouvernance prudentielle, la capacité d'investissement demeure limitée.

Le deuxième enseignement tient à la durée. La CDG n'est pas devenue en quelques années l'un des principaux investisseurs du Maroc. Son rôle s'est construit progressivement, au rythme de la maturation du système financier, de l'extension de la protection sociale et des besoins successifs de l'économie.

Le troisième est la complémentarité avec le marché. L'institution accompagne les politiques publiques, mais elle travaille aussi avec des opérateurs privés, des investisseurs étrangers et les marchés financiers. Elle n'a pas vocation à remplacer ces acteurs, mais à préparer leur intervention, à partager les risques et à structurer les projets.

Enfin, l'expérience marocaine montre qu'une caisse de dépôt peut évoluer avec son économie. D'abord centrée sur la sécurité de l'épargne, la CDG est devenue un investisseur, un aménageur, un acteur de la prévoyance et un catalyseur de nouveaux secteurs, sans perdre le lien avec sa mission originelle.

Plus de six décennies après sa création, sa singularité réside précisément dans cette continuité : utiliser une épargne protégée et stable pour accompagner les transformations successives du Royaume. En cela, la CDG ne s'est pas seulement imposée comme un grand investisseur institutionnel. Elle est devenue l'un des instruments par lesquels le Maroc organise, finance et projette son développement sur le long terme.

Jean-Mermoz KONANDI



Sika^{PRO}

TA SALLE DE MARCHÉ AVEC SIKAFINANCE

Abonnez vous à la plateforme **SIKA Finance PRO** et recevez une **assistance technique et académique**, accompagnée de formations à la finance de marché, à **moindre coût** dans la **conception de votre salle de marché**.

OFFRE EXCLUSIVE GRANDES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS

C O N T E N U

✓ Données et indicateurs économiques

✓ Données financières

✓ Simulateur de transactions obligataires

✓ Simulateur de transactions interbancaires

✓ Screener des marchés financiers

✓ Market map

✓ Fiche conseil

✓ Comparables

✓ Stock Picking

✓ Back-testing

✓ Graphique dynamique

✓ Matières premières

✓ Devises

✓ Media-Infos

✓ Annuaire

" Les facteurs qui contribuent au succès des CDC dans le monde se retrouvent également en Afrique "

Laurent ZYLBERBERG, Contrôleur Général - Groupe Caisse des Dépôts (France)



Alors que les Caisses des Dépôts s'imposent progressivement comme des acteurs incontournables du financement du développement en Afrique, leur réussite repose autant sur la qualité de leur gouvernance que sur leur capacité à mobiliser des ressources de long terme et à inspirer confiance. Fort de plus de deux siècles d'expérience du Groupe Caisse des Dépôts français et d'une coopération étroite avec plusieurs CDC africaines, Laurent Zylberberg, son Contrôleur général, livre son analyse des défis qui attendent cette nouvelle génération d'investisseurs publics, appelée à jouer un rôle croissant dans le financement des

infrastructures, du logement, des entreprises et de la souveraineté économique du continent.

Le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations accompagne le développement économique français depuis plus de deux siècles et entretient de nombreux partenariats à travers le monde. Quel regard portez-vous sur l'évolution des Caisses des Dépôts africaines au cours des quinze dernières années ?

L'antériorité de la création de la CDC en France nous donne un certain recul sans que, pour autant, nous soyons un modèle à copier. Chaque CDC doit être adaptée aux réalités nationales et

régionales.

Vous avez raison de souligner que, depuis une quinzaine d'années, les CDC africaines se sont beaucoup développées. Cela résulte, à mon sens, de trois facteurs essentiels.

En premier lieu, la crise financière de 2008-2009 a montré l'importance, pour tous les pays, de disposer d'outils financiers publics robustes.

Le deuxième facteur tient à l'importance d'avoir une vision de long terme dans les investissements. Cela est indispensable pour les infrastructures, les équipements collectifs, mais aussi pour le

développement du tissu économique et notamment des PME-ETI (entreprises de taille intermédiaire, NDLR).

Enfin, la montée en puissance et en compétences des cadres économiques africains, notamment en Afrique occidentale et équatoriale, permet aux CDC africaines de disposer d'un encadrement de grande qualité, au contact des réalités du terrain. Cela est indispensable pour que celles-ci puissent devenir des acteurs majeurs des économies domestiques.

Cela passe par deux éléments essentiels.

Tout d'abord, la continuité des institutions. Nous savons que les institutions publiques peuvent être soumises à des aléas, mais il est crucial que leur permanence soit assurée. Cela permet de développer la confiance de l'ensemble des citoyens et produit un cercle vertueux.

La coopération entre le Groupe Caisse des Dépôts et les CDC africaines s'est considérablement renforcée ces dernières années. Quels résultats concrets ont été obtenus et quels nouveaux axes de partenariat devraient, selon vous, être développés pour accompagner leur montée en puissance ?

La coopération s'est tellement renforcée qu'elle s'est banalisée, et c'est tant mieux !

Petit à petit, nous sommes passés d'une coopération portée essentiellement par les directions spécialisées dans la coopération internationale à une coopération presque tous azimuts. Les services juridiques, les directions de la conformité, le secteur du logement, les services bancaires, les prêts... autant de directions qui sont mobilisées pour des échanges riches et fructueux.

Cela a été rendu possible par la montée en compétences dont je faisais état précédemment et par l'ouverture au monde des services du Groupe Caisse des Dépôts.

Aujourd'hui, les enjeux communs sont nombreux. J'en retiens principalement trois.

Tout d'abord, dans un contexte où les finances publiques sont particulièrement contraintes, l'effet de levier de la « blended finance » constitue un facteur clé pour réussir le financement des investissements de long terme.

Ensuite, nous devons agir davantage pour que le modèle des Caisses des Dépôts soit mieux connu des instances financières internationales, afin que les règles bancaires n'aient pas d'effets déléteres sur les investissements de long terme.

Enfin, les CDC jouent un rôle essentiel dans la souveraineté de leurs pays. Les enjeux peuvent être différents d'un État à l'autre, mais les crises récentes, qu'elles soient sanitaires ou géostratégiques, ont montré que chaque pays possède ses propres fragilités en matière de souveraineté.

Les enjeux sont désormais bien identifiés : souveraineté alimentaire, énergétique, numérique... autant de domaines dans lesquels la coopération entre les CDC pourrait apporter une contribution déterminante.

Fort de son expérience internationale, le Groupe Caisse des Dépôts a contribué à la création ou au développement de nombreuses institutions homologues. Quelles sont, selon vous, les conditions indispensables à la réussite d'une Caisse des Dépôts en Afrique ? Parmi les facteurs clés, lesquels vous paraissent les plus déterminants : la gouvernance, la stabilité des ressources, la vision stratégique de l'État, les compétences ou encore le cadre réglementaire ?

Tous, bien sûr ! Comment réussir avec des ressources instables, une insuffisance limitée au court terme, des lacunes en matière de compétences, un cadre réglementaire inadapté ou une gouvernance défaillante ?

J'ajouterais une condition essentielle que nous ne maîtrisons pas : le temps.

Les CDC s'inscrivent dans le temps long cher à l'historien Fernand Braudel, à ceci près qu'elles agissent au quotidien. On le sait, la force du

modèle des Caisses des Dépôts réside dans la transformation de ressources financières liquides ou quasi liquides en investissements de long terme. Ce temps long apporte également un élément immatériel, mais essentiel : la confiance. Nos institutions reposent sur celle-ci ; tout ce qui l'entame fragilise l'ensemble de l'édifice.

“ La force du modèle des Caisses des Dépôts réside dans la transformation de ressources financières liquides ou quasi liquides en investissements de long terme. ”

Je ne sais pas s'il existe des spécificités propres à la réussite des Caisses des Dépôts en Afrique, mais il est certain que des facteurs comme la bancarisation, le développement de la protection sociale, la croissance exponentielle des besoins en logements et en infrastructures, ainsi que l'urbanisation rapide du continent, constituent autant de domaines dans lesquels les financements des CDC ont un rôle à jouer.

Globalement, je dirais que les facteurs qui contribuent au succès des CDC dans le monde se retrouvent également en Afrique. Les Caisses des Dépôts africaines disposent aujourd'hui de tous les ingrédients pour devenir, demain, les principaux investisseurs institutionnels du continent.

J'ai déjà évoqué le long terme. Il faut également souligner la capacité des CDC à conduire des politiques d'investissement robustes et, par conséquent, à s'émanciper des contraintes budgétaires annuelles des États. C'est le juste équilibre entre ces différents facteurs, au service de l'intérêt général, qui constitue le fondement d'une politique d'investissement saine pour une Caisse des Dépôts.

" Globalement, je dirais que les facteurs qui contribuent au succès des CDC dans le monde se retrouvent également en Afrique. "

La Caisse des Dépôts française a constamment su se réinventer au fil de son histoire. Quelles innovations institutionnelles, financières ou opérationnelles développées ces dernières années pourraient aujourd'hui inspirer les CDC africaines ?

Encore une fois, il ne s'agit pas de dupliquer ce qu'une CDC réalise dans un pays pour le transposer tel quel dans les réalités d'un autre. Cette approche ne fonctionne pas. En revanche, on apprend toujours beaucoup des erreurs des autres.

Il est vrai que la Caisse des Dépôts française a su évoluer au fil des années, tant dans ses modes d'intervention que dans les secteurs qu'elle accompagne, tout en conservant des constantes : les infrastructures, le logement, les territoires...

À mon sens, comme je l'ai indiqué, le tournant majeur de ces dernières années réside dans la notion de souveraineté.

Dans un monde de plus en plus incertain, où les tensions peuvent à tout moment dégénérer en conflits avec des répercussions dramatiques pour les populations, les CDC peuvent être appelées à intervenir sur toutes les questions touchant à la souveraineté. Cette souveraineté doit être entendue au sens large et englober le numérique, l'énergie, mais aussi les infrastructures d'assainissement, le logement ainsi qu'un tissu solide de PME-ETI.

On le voit, le champ d'action est très vaste, d'autant que cette souveraineté ne peut être pleinement assurée sans

une coopération renforcée entre les Caisses des Dépôts, dont nous avons déjà souligné l'importance.

Les besoins du continent en infrastructures, en énergie, en logement, en aménagement urbain et en transition climatique sont considérables. Pourquoi les investisseurs publics de long terme vous paraissent-ils particulièrement adaptés pour accompagner ces transformations ?



En France, la Caisse des dépôts a annoncé son projet de mobiliser 100 milliards d'euros, soit 6 400 milliards FCFA d'ici à 2030, pour construire 650 000 logements abordables.

Il faut partir d'un constat simple : ce que nous ne faisons pas aujourd'hui en matière d'adaptation climatique et d'infrastructures coûtera beaucoup plus cher demain.

Je prendrai deux exemples.

D'abord, celui des transports. Construire un réseau de Bus à Haut Niveau de Service ou un métro nécessite de mobiliser des emprises

foncières dont le coût augmente à mesure que l'urbanisation s'accélère. Dans la même logique, les investissements destinés à adapter nos territoires au changement climatique sont coûteux à court terme, mais leur rentabilité économique et sociale est incontestable sur le long terme.

On le voit, le principal défi consiste à mobiliser suffisamment de ressources pour réaliser ces investissements rapidement. Cela suppose d'avoir une vision de long terme et la capacité d'agir comme un investisseur patient.

" Ce que nous ne faisons pas aujourd'hui en matière d'adaptation climatique et d'infrastructures coûtera beaucoup plus cher demain. "

Les acteurs purement privés ne disposent pas toujours de cette vision du temps long et leur horizon d'investissement est parfois limité, notamment afin de préserver leurs équilibres financiers et d'éviter des risques systémiques.

Quant aux acteurs publics, si la vision de long terme est naturellement au cœur de leur action, ils doivent composer avec les contraintes de l'annualité budgétaire, les risques de politiques de « stop and go » ainsi qu'avec les exigences de certains créanciers ou institutions internationales, dont l'approche peut parfois privilégier une logique de prudence à court terme au détriment de l'investissement de long terme.

Les spécificités des Caisses des Dépôts, grâce à leur capacité à agréger des ressources longues tout en préservant leur liquidité, leur confèrent un profil particulièrement adapté pour répondre à ces besoins.



En février 2024, la CDC-CI a lancé l'opération immobilière « Résidences les Jardins d'Ahoué » en co-développement avec le Groupe KAYDAN, portant sur 1410 logements sociaux, économiques et de standing.

Quel regard portez-vous sur les trajectoires spécifiques de la CDC Côte d'Ivoire, de la CDC Bénin et, plus largement, sur cette nouvelle génération de CDC africaines qui émerge progressivement sur le continent ?

Je suis impressionné, sans être surpris. Impressionné, parce que ces institutions ont trouvé très rapidement leur place dans plusieurs pays, grâce notamment au soutien des autorités gouvernementales.

Même si des tensions ont parfois pu apparaître avec certains acteurs déjà présents dans l'écosystème financier, elles ont été surmontées grâce au dialogue et à des arbitrages clairs.

Je suis également impressionné par la qualité des échanges développés avec les institutions internationales, notamment la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale. Celles-ci ont permis de mieux positionner les CDC dans le paysage financier.

“ Il reste peut-être encore un travail de pédagogie à mener auprès de certaines instances monétaires afin de mieux faire comprendre le rôle spécifique des Caisses des Dépôts. ”

Il reste peut-être encore un travail de pédagogie à mener auprès de certaines instances monétaires afin de mieux faire comprendre le rôle spécifique des Caisses des Dépôts. Mais je suis très confiant, car le modèle fonctionne.

Je ne suis pas surpris, car les ingrédients de la réussite avaient été réunis avant même le lancement opérationnel de la plupart des CDC africaines.

Parmi ces ingrédients, j'en retiens trois.

D'abord, les femmes et les hommes qui animent ces institutions. Ils sont de très grande qualité et disposent de compétences remarquables. La création des CDC s'est appuyée sur leur capacité à attirer des cadres de haut niveau, désireux de s'engager dans des projets de long terme. Sans cette mobilisation des talents, rien n'aurait été possible.

Ensuite, le soutien des autorités gouvernementales, qui ont compris l'importance stratégique des CDC pour la croissance économique de leur pays. Elles ont maintenu leur appui, y compris dans les périodes plus complexes. Elles contribuent ainsi à renforcer la solidité des CDC et, par conséquent, la confiance, qui demeure l'actif le plus précieux d'une Caisse des Dépôts.

“ Les Caisses des Dépôts africaines disposent aujourd'hui de tous les ingrédients pour devenir, demain, les principaux investisseurs institutionnels du continent. ”

Enfin, je ne suis pas surpris, car les dirigeants des CDC ont très rapidement compris que la coopération entre institutions, les échanges d'expériences ainsi que les discussions, tant formelles qu'informelles, constituaient des facteurs essentiels de réussite.

Cela implique à la fois de la solidarité, une capacité d'écoute et une connaissance mutuelle qui ont toujours été au rendez-vous.

Fanuelle YAO

PND 2026-2030 : La Côte d'Ivoire suscite 80 milliards USD d'engagements et confirme son attractivité



La Côte d'Ivoire a obtenu un premier vote de confiance des investisseurs et des bailleurs pour son Plan national de développement (PND) 2026-2030. Réunis les 8 et 9 juillet 2026 à Abidjan dans le cadre du Groupe consultatif, les partenaires du pays ont annoncé 80 milliards de dollars d'engagements, soit près de quatre fois les financements recherchés par les autorités. Une mobilisation exceptionnelle qui conforte la crédibilité de la stratégie économique ivoirienne et renforce les perspectives d'exécution d'un programme d'investissements de près de 115 000 milliards FCFA sur cinq ans.

À peine présenté à ses partenaires techniques et financiers, le nouveau Plan national de développement (PND) 2026-2030 enregistre un premier succès majeur. À l'issue de la première journée du Groupe consultatif organisé à Abidjan, les institutions financières internationales, les partenaires bilatéraux, les investisseurs privés et

les bailleurs ont annoncé 80 milliards de dollars d'engagements, soit environ 47 820 milliards FCFA.

Ce montant représente près de quatre fois les 20,3 milliards de dollars que le gouvernement ivoirien recherchait auprès de ses partenaires au développement pour contribuer au financement du nouveau plan.

« Les propositions enregistrées s'élèvent à 80 milliards de dollars, soit environ quatre fois le montant des financements recherchés », s'est félicité le vice-président de la République, Tiémoko Meyliet Koné, saluant une mobilisation qui dépasse largement les attentes des autorités.

Un vote de confiance pour la stratégie économique ivoirienne

Au-delà de son ampleur, cette mobilisation constitue un signal fort envoyé à l'économie ivoirienne. Elle reflète autant la confiance des

partenaires dans les fondamentaux macroéconomiques du pays que dans sa capacité à conduire un nouveau cycle de transformation économique. Ces dernières années, la Côte d'Ivoire s'est imposée parmi les économies les plus dynamiques du continent, portée par une croissance soutenue, une politique active de mobilisation des financements internationaux et une amélioration progressive de son environnement des affaires. Dans un contexte mondial marqué par le durcissement des conditions de financement, les tensions géopolitiques et la montée des risques souverains, cette réponse des bailleurs et des investisseurs constitue également une validation de la crédibilité de la trajectoire économique poursuivie par les autorités.

Un programme d'investissements de 115 000 milliards FCFA

Cette mobilisation intervient

quelques heures après l'adoption du Plan national de développement 2026-2030, nouvelle feuille de route économique du pays pour les cinq prochaines années.

Le programme prévoit 114 838 milliards FCFA d'investissements, soit près de 207 milliards de dollars, avec l'ambition d'accélérer la transformation structurelle de l'économie et de permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030.

Le plan repose sur une stratégie articulée autour de 22 réformes majeures, d'un portefeuille de projets structurants couvrant l'ensemble des secteurs économiques et sociaux ainsi que d'un dispositif renforcé de suivi-évaluation destiné à améliorer l'efficacité de l'action publique.

Sur le plan macroéconomique, le gouvernement vise une croissance moyenne de 7,2 % par an sur la période. Le taux d'investissement devrait progresser de 25,4 % du PIB en 2026 à 34,5 % en 2030, traduisant un effort massif en faveur de l'industrialisation, des infrastructures, du capital humain et de l'innovation.

Le pari d'une croissance portée par le secteur privé

Le nouveau PND confirme également l'évolution du modèle de développement ivoirien vers une croissance davantage portée par l'investissement privé.

Sur les 114 838 milliards FCFA d'investissements programmés, 70,2 % devraient être mobilisés par le secteur privé, contre 29,8 % pour le secteur public. Ce choix traduit la volonté des autorités de renforcer le rôle des entreprises dans le financement de la croissance, en s'appuyant sur les partenariats public-privé, l'attractivité des investissements et une meilleure mobilisation des capitaux nationaux et internationaux.

Les besoins de financement directement supportés par l'État sont évalués à 38 000 milliards FCFA. Ils



Image générée par l'IA

seront couverts par des émissions sur les marchés financiers ainsi que par les concours des partenaires au développement.

L'enjeu désormais : convertir les annonces en projets

Si les engagements annoncés témoignent de la confiance des partenaires, les autorités restent conscientes que le véritable défi commence maintenant.

« La responsabilité commune sera désormais de traduire ces annonces en engagements effectifs et en projets concrètement mis en œuvre », a souligné Tiémoko Meyliet Koné.

Le gouvernement entend poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires, renforcer la préparation des projets, accélérer leur exécution

et consolider les mécanismes de suivi et d'évaluation afin de maintenir la confiance des investisseurs.

L'ampleur des annonces constitue un signal particulièrement favorable, mais elle ne préjuge pas encore des décaissements effectifs. Comme pour tout Groupe consultatif, le véritable succès se mesurera à la capacité du gouvernement à transformer ces intentions de financement en conventions signées, puis en investissements effectivement réalisés. Pour Abidjan, l'enjeu dépasse désormais la seule mobilisation des ressources : il s'agit de convertir cette confiance en une accélération durable de l'industrialisation, de la création d'emplois et de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

Jean-Mermoz KONANDI



La nouvelle frontière du développement africain : transformer l'épargne nationale en moteur de souveraineté économique

Cette tribune est fondée sur les analyses développées par Bernardo Bini Smaghi, ancien dirigeant de la Cassa Depositi e Prestiti (Italie), ancien membre du Directoire de la Banque centrale européenne et ancien Secrétaire général du Forum mondial des Caisses de Dépôt.

Pendant plusieurs décennies, le financement du développement africain s'est appuyé sur un modèle largement fondé sur l'aide publique au développement, les financements concessionnels et le recours aux marchés internationaux de la dette. Pour Bernardo Bini Smaghi, ce cycle touche aujourd'hui à sa limite. Le recul de l'aide internationale,

les contraintes croissantes pesant sur les finances publiques et le renchérissement de l'endettement obligent désormais les États africains à repenser en profondeur leur modèle de financement.

À ses yeux, le véritable défi n'est plus de rechercher toujours davantage de capitaux extérieurs, mais de mieux mobiliser ceux dont le continent dispose déjà. « La véritable frontière du développement africain est désormais la mobilisation de l'épargne domestique », affirme-t-il.

L'Afrique possède en effet un potentiel considérable mais encore largement sous-exploité. Plus de 300 milliards de dollars d'épargne demeurent en

dehors des circuits financiers formels, tandis que les transferts annuels de la diaspora atteignent près de 54 milliards de dollars. Pourtant, les dépôts bancaires ne représentent qu'environ 39 % du PIB, contre plus de 60 % dans la plupart des autres régions du monde. Pour Bernardo Bini Smaghi, cette situation traduit moins un manque de ressources qu'une insuffisante capacité à les transformer en investissements productifs.

Construire les investisseurs du temps long

La réponse passe, selon lui, par la construction d'une véritable architecture nationale de l'épargne longue.

Dans les économies développées, rappelle-t-il, les fonds de pension, les compagnies d'assurance-vie et les Caisses des Dépôts financent depuis longtemps les infrastructures, le logement, l'industrie ou encore la transition énergétique grâce à des ressources patientes. L'Afrique doit progressivement bâtir des institutions comparables, adaptées à ses propres réalités.

Les Caisses des Dépôts occupent, dans cette perspective, une position singulière. Elles ne sont ni des banques commerciales, ni des fonds souverains, ni des banques publiques d'investissement. Leur rôle consiste d'abord à agréger une épargne protégée par la loi – consignations, dépôts réglementés, ressources des régimes de retraite ou fonds en déshérence – avant de la transformer en investissements de long terme.

Mais, insiste Bernardo Bini Smaghi, leur valeur ne réside pas uniquement dans leur capacité d'investissement. Elles jouent également un rôle de catalyseur en attirant des capitaux privés grâce à leur signature, leur crédibilité et leur horizon d'investissement. Elles constituent enfin un trait d'union entre les politiques publiques et les marchés financiers, sans jamais se substituer à ces derniers. « Le modèle des Caisses des Dépôts repose sur une articulation rigoureuse avec les banques, les marchés financiers et les investisseurs privés, et non sur une logique de concurrence », souligne-t-il.

La qualité de l'investissement est aussi importante que son volume

Pour Bernardo Bini Smaghi, mobiliser davantage d'épargne ne constitue cependant qu'une première étape. Encore faut-il garantir la qualité de son allocation. « Mobiliser de l'épargne longue sans en garantir une allocation rigoureuse expose à un risque majeur », prévient-il.

À ses yeux, une Caisse des Dépôts doit être guidée par une doctrine d'investissement claire, publique

et stable, orientant les ressources vers les secteurs prioritaires définis par les stratégies nationales de développement : infrastructures, logement, industrie, agriculture, transition énergétique, innovation ou financement des PME.

Cette discipline suppose également une gouvernance exigeante. Préservation du capital, diversification des risques, transparence des décisions, évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux : ces principes constituent, selon lui, les fondements de la crédibilité d'un investisseur public de long terme.

Il rappelle d'ailleurs qu'une Caisse des Dépôts ne poursuit pas une logique de rendement maximal. « Un rendement excessivement élevé peut traduire une prise de risque incompatible avec sa mission de préservation du capital », observe-t-il. Sa véritable performance se mesure à sa capacité à attirer des co-investisseurs et à transformer durablement l'économie. « Une Caisse performante est celle dont l'empreinte se lit autant dans son bilan que dans les territoires qu'elle contribue à transformer. »

Un instrument de souveraineté économique

Cette réflexion conduit Bernardo Bini Smaghi à une définition exigeante de la souveraineté économique.

Pour lui, celle-ci ne signifie ni fermeture aux capitaux étrangers ni remise en cause de la mondialisation financière. Elle désigne la capacité d'un pays à définir lui-même ses priorités d'investissement, à mobiliser une masse critique de ressources domestiques et à dialoguer avec les bailleurs internationaux dans une logique de partenariat plutôt que de dépendance.

Les Caisses des Dépôts deviennent ainsi des acteurs centraux d'une architecture financière plus robuste, articulée avec les fonds de pension, les compagnies d'assurance, les marchés de capitaux régionaux, les

banques de développement africaines (BAD, BOAD, BDEAC, Afreximbank) et les véhicules panafricains comme Africa50. « Sans investisseurs institutionnels domestiques puissants, cette architecture demeure incomplète. Avec eux, elle gagne en profondeur, en stabilité et en cohérence », estime-t-il.

Trois priorités pour l'Afrique

Bernardo Bini Smaghi identifie enfin trois réformes majeures.

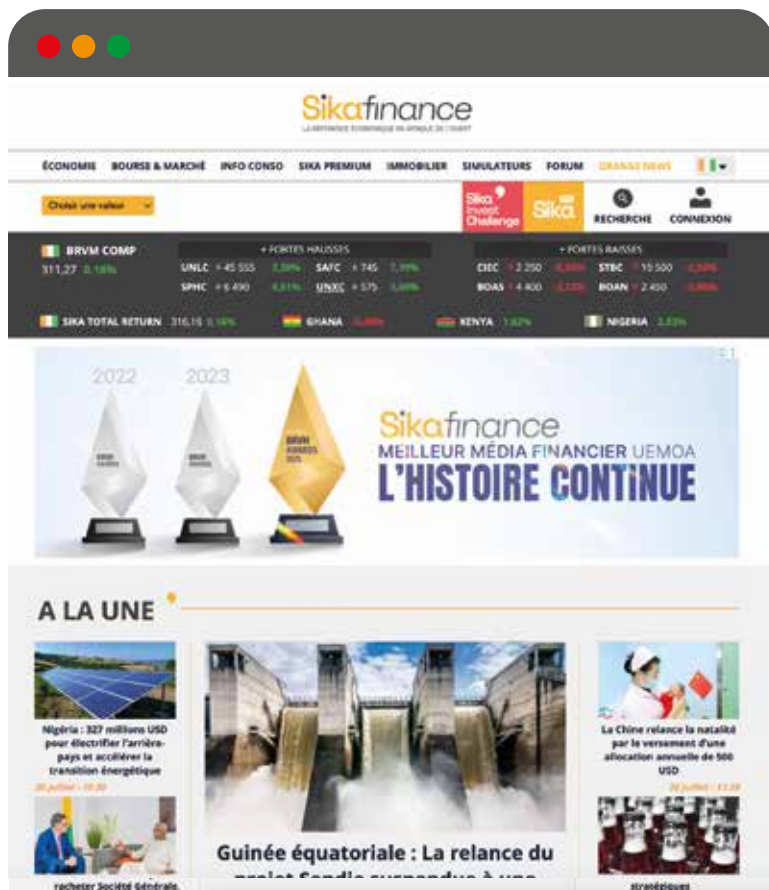
La première consiste à formaliser et mobiliser l'épargne populaire, notamment grâce à des produits d'épargne accessibles, à la digitalisation des services financiers, à l'interopérabilité du mobile money et à des dispositifs de garantie des dépôts.

La deuxième vise à consolider les institutions nationales de développement, en particulier les Caisses des Dépôts, à travers un mandat clairement défini par la loi, une autonomie opérationnelle, une gouvernance rigoureuse et une doctrine d'investissement publique distinguant les ressources protégées des activités de développement.

Enfin, la troisième consiste à articuler cette architecture nationale avec les grands dispositifs internationaux de financement. Les ressources européennes, les banques multilatérales, les fonds souverains partenaires ou la diaspora ne doivent pas remplacer l'épargne domestique, mais en renforcer l'effet de levier.

Pour Bernardo Bini Smaghi, ces trois réformes sont indissociables. « C'est leur combinaison qui permettra de transformer l'épargne en investissement, l'investissement en croissance durable et, finalement, la croissance en souveraineté économique. »

Jean-Mermoz KONANDI



**LA RÉFÉRENCE
ÉCONOMIQUE
& FINANCIÈRE
DE L'UEMOA**

www.sikafinance.com



SIKA TIMES

Siège social :

Côte d'Ivoire, Abidjan, Angré 7^{ème} tranche
Imm. ELOHIM CENTER

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Daniel K. AGGRÉ

RÉDACTION :

Directeur de publication/Rédacteur en chef :

Jean-Mermoz KONANDI
jm.konandi@sikafinance.com

Resp. recherche :

Ahmed DIALLO

Analystes Financiers :

Sekou KARAMOKO
Paul Esse YAO
Aurélia AHUA

Data Analyste :

Nelly COFFI

Economiste :

Dr Ange PONOU

Journalistes économiques :

Narcisse ANGAN
Fanuelle YAO

Correcteur :

Final input

D.A / Mise en page - Graphiste :

Maxime OURAGA
Prunelle ASSALÉ

RÉDACTION / PUBLICITÉ-SERVICE COMMERCIAL :

Philippe KONATÉ, Directeur Commercial & Marketing
philippekonate@sikafinance.com

Alexandra KONAN-ASSOUAN
alexandraassouan@sikafinance.com

Evodie GBONGUE
evodiegbongue@sikafinance.com

T : +225 27 22 51 85 63 / 07 79 83 13 00

Régie publicitaire :

BAAB EDITIONS
Agrément CSP : ER-485/CSP

Imprimerie :

Graphicolor

Tirage :

5000 exemplaires



UNE RÉFÉRENCE

POUR APPRENDRE, EQUIPER ET ACCOMPAGNER.

Au service des institutions, des professionnels et des particuliers avec exigence, fiabilité et proximité.



ACHETEZ EN LIGNE

Commandez facilement sur notre site internet 24h/24 - 7j/7.

www.librairiedefrance.net



CARTE DE FIDÉLITÉ

Intégrez notre communauté et cumulez des points pour bénéficier des avantages.



NOS PARTENAIRES

Des éditeurs et fournisseurs reconnus, sélectionnés pour la qualité et la fiabilité de leurs ouvrages et solutions.



10 AGENCES À ABIDJAN, 4 AGENCES À L'INTÉRIEUR

Un réseau étendu pour être plus proche de vous et satisfaire vos besoins partout en Côte d'Ivoire.



BONS D'ACHATS CARTES CADEAUX

Pour vos institutions, vos équipes ou vos proches, offrez leur le choix.



EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Ordinateurs, accessoires et solutions numériques adaptés à vos besoins professionnels et éducatifs.

LIBRAIRIE DE FRANCE GROUPE

Nous vous servons les instruments du savoir.

CNPS INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL



La CNPS, votre partenaire pour la vie.